

Débat au Parlement européen sur les demandes d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie (12 avril 2005)

Légende: Le 12 avril 2005, le Parlement européen débat de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Source: Débat au Parlement européen à propos des demandes d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. [EN LIGNE]. [s.l.]: Parlement européen, [12.10.2006]. Disponible sur <http://www.europarl.europa.eu/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+CRE+20050412+ITEM-027+DOC+XML+V0//FR&LEVEL=2&NAV=X&L=FR>.

Copyright: (c) Parlement européen

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debat_au_parlement_europeen_sur_les_demandes_d_adhesion_de_la_bulgarie_et_de_la_roumanie_12_avril_2005-fr-4e8d6a7c-1f0a-43c9-a829-eddf4a7651c4.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Débat au Parlement européen sur les demandes d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie (12 avril 2005)

Le Président. - L'ordre du jour appelle en discussion commune:

- la recommandation A6-0082/2005, de M. Van Orden, au nom de la commission des affaires étrangères, sur la demande d'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie [AA1/2/2005 - C6-0085/2005 - 2005/0901(AVC)];
- le rapport A6-0078/2005, de M. Van Orden, au nom de la commission des affaires étrangères, sur la demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la République de Bulgarie [2005/2029(INI)];
- la recommandation A6-0083/2005, de M. Moscovici, au nom de la commission des affaires étrangères, sur la demande de la Roumanie de devenir membre de l'Union européenne [AA1/2/2005 - C6-0086/2005 - 2005/0902(AVC)];
- le rapport A6-0077/2005, de M. Moscovici, au nom de la commission des affaires étrangères, sur la demande de la Roumanie de devenir membre de l'Union européenne [2005/2028(INI)]; et
- le rapport A6-0090/2005, de Mme Dührkop Dührkop et M. Böge, au nom de la commission des budgets, sur les conséquences financières de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie [2005/2031(INI)].

Van Orden (PPE-DE), rapporteur. - (EN) Monsieur le Président, nous avons assisté, au cours de ces cinq dernières années et sous différents gouvernements, à une intensification des réformes politiques, économiques et sociales en Bulgarie durant les négociations d'adhésion du pays à l'Union européenne. J'ai eu le plaisir et l'honneur d'exercer la fonction de rapporteur de l'Assemblée pour la Bulgarie durant toute cette période. La Bulgarie est désormais à deux doigts de l'adhésion. La tâche très importante qui incombe maintenant au Parlement est de donner son avis conforme à la demande d'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne. J'ai bon espoir que demain, l'Assemblée approuvera chaleureusement la recommandation d'adhésion.

Le processus de modernisation ne s'arrêtera pas avec la signature du traité d'adhésion, qui aura lieu - nous l'espérons - le 25 avril.

Je n'ignore pas que le traité d'adhésion de la Bulgarie mais aussi de la Roumanie sera différent des traités signés avec le précédent groupe de pays candidats, et ce dans deux domaines importants. Il y a d'abord les clauses dites de sauvegarde, qui permettraient un report de l'adhésion jusqu'à un an dans certaines circonstances. À mon sens, il est regrettable que la Bulgarie ait été prise à la suite de problèmes qui sont plus aigus par rapport à un autre pays. J'ai toujours insisté sur la nécessité de juger la Bulgarie sur la base de ses propres mérites, auquel cas l'invocation des clauses de sauvegarde devrait être perçue comme une lointaine possibilité. Ces clauses nous rappellent cependant qu'il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la modernisation et la mise en œuvre concrète de la législation. Il n'est que normal d'impliquer totalement le Parlement dans toute réflexion relative à l'application des clauses de sauvegarde. C'est pourquoi la Commission devra tenir pleinement compte des avis exprimés par l'Assemblée et je crois savoir que le commissaire Rehn nous rassurera sur ce point.

La deuxième différence concerne le fait que la ratification de la Constitution européenne aura lieu simultanément avec la ratification du traité d'adhésion. Sur le plan personnel, je tiens à signaler que mes appréhensions à ce propos sont apaisées par le fait que je m'attends à un rejet du projet de constitution, de sorte que nous n'aurons pas à rougir.

Je reviens de Sofia et je peux vous dire qu'une ambiance préélectorale est perceptible dans le pays. Tous les partis politiques sont favorables à l'adhésion à l'UE et ils se rendent bien compte qu'il reste beaucoup à faire. Le prochain gouvernement devra mobiliser des ressources et témoigner d'une véritable détermination

politique d'introduire les réformes nécessaires, en particulier en ce qui concerne le domaine judiciaire et les services de police. Les gens doivent avoir confiance dans l'efficacité et l'impartialité de la lutte contre la corruption, le crime organisé et les trafics en tous genres. Le gouvernement devra également s'attaquer à deux autres problèmes: la phase préalable au procès et le rôle du ministère public.

Il y a encore beaucoup d'autres problèmes. L'intégration de la communauté rom reste une priorité. Il s'agit d'un problème de ressources et de volonté politique de la part du gouvernement et de motivation de la part de la communauté rom à s'adapter aux normes de la société dominante. Je ne suis pas convaincu par l'amendement à mon rapport qui demande la création d'un nouvel organe de contrôle avec toute l'inévitable bureaucratie que cela engendrera.

En ce qui concerne la centrale de Kozloduy, les autorités bulgares, assistées par la communauté internationale, ont introduit des mesures de sécurité exceptionnelles et ont répondu positivement à l'exigence de fermer certaines unités. En contrepartie, nous devrions faire preuve d'un peu de flexibilité, eu égard à l'importante contribution apportée par la Bulgarie aux besoins énergétiques régionaux. La décision du gouvernement bulgare de relancer la construction de la deuxième centrale nucléaire à Belene constitue pour moi un encouragement.

Le 30 mars, les membres de la commission des affaires étrangères ont voté massivement en faveur du texte de mon rapport tel qu'il vous est présenté aujourd'hui, et je demande donc qu'il n'y ait plus d'amendements.

Enfin - et c'est un point distinct mais malgré tout important -, je me réjouis de l'invitation adressée par la Libye au président bulgare de se rendre dans ce pays. J'espère que cela permettra une libération rapide des professionnels de la santé bulgares et palestiniens arrêtés en 1999 et condamnés à mort. Parallèlement, nous soutenons fermement l'assistance pratique fournie par l'Union européenne en vue de soulager la souffrance des enfants touchés par le virus HIV.

La Bulgarie vit une période palpitante. Nous sommes à la veille d'un vote favorable à l'adhésion de la Bulgarie et je demande vigoureusement à l'Assemblée de donner son avis conforme.

Moscovici (PSE), rapporteur. - Monsieur le Président, chers collègues, comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, à la suite de la négociation des conclusions d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie lors du Conseil des 16 et 17 décembre 2004, la Commission a rendu un avis favorable à cette adhésion le 22 février 2005. Il revient à présent à notre Parlement de donner à son tour un avis conforme sur la demande des deux pays. Dans ce contexte, il me semble important - je crois que M. Van Orden partagera ce point de vue - d'éviter de dissocier les votes sur la Bulgarie et la Roumanie. Il faudra donc être, dans les deux cas, aussi accueillants et cela, de manière retentissante.

La commission des affaires étrangères a voté en faveur de l'adhésion de la Roumanie de manière très large elle aussi et je vous demande, aujourd'hui, de donner votre avis conforme à l'adhésion de la Roumanie. Pourquoi le faire? Je le fais parce que je continue de défendre une attitude positive, lucide et exigeante. Positive parce que l'adhésion de la Roumanie répond à une volonté politique de l'Union européenne, une volonté des Roumains. Positive parce que beaucoup d'efforts, beaucoup de progrès sur la voie de l'adhésion ont été accomplis et je crois que celle-ci a agi comme un catalyseur sur la société roumaine: le précédent gouvernement avait commencé à travailler, l'actuel poursuit la tâche et nous sommes sur la bonne voie.

En même temps, je suggère d'être lucide et exigeant parce que, ne nous voilons pas la face, les problèmes demeurent, on les connaît. Il reste beaucoup de choses à faire dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption, la criminalité organisée, le contrôle des frontières, la reconnaissance et la protection des minorités, entre autres les Roms et les minorités hongroises dans le domaine de la concurrence et dans le domaine de l'environnement. Le gouvernement roumain, nous continuerons à le dire, doit se concentrer en particulier sur la mise en œuvre effective des réformes administratives et judiciaires, sur la lutte contre la corruption, sur la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, sur la liberté d'information, qui bien sûr est décisive pour nous, sur le renforcement de la gouvernance locale et régionale.

J'ajoute enfin qu'il existe des garde-fous ou des instruments par lesquels nous pouvons continuer à agir. Je pense par exemple au recours possible à des clauses de sauvegarde, lesquelles ne doivent pas être conçues comme une sanction mais plutôt comme un levier d'action, comme une pression positive pour que les évolutions se fassent dans le bon sens, notamment dans les domaines que je viens d'évoquer.

Sur cette base, le débat au sein de la commission des affaires étrangères s'est concentré sur un point qui est tout à fait décisif, à savoir le rôle de notre Parlement. En effet, dans cette procédure d'avis conforme, une question nous préoccupe: que va-t-il se passer après la signature du traité d'adhésion puisque le Conseil demande au Parlement européen de donner son avis conforme à une adhésion qui n'aura lieu que dans vingt mois? La procédure est en effet inhabituelle, puisque, d'habitude, nous le donnons plus tard. Beaucoup de collègues se sont émus de cette situation. Ils craignent de signer un chèque en blanc en quelque sorte, de se priver de toute capacité d'action dans le laps de temps qui nous sépare de l'adhésion effective, alors que les problèmes existent, et qu'ils risquent même de s'aggraver, et alors que l'éventualité du recours à une clause de sauvegarde existe. Il importe donc que la Commission et le Conseil associent pleinement le Parlement européen au suivi du respect des engagements pris par la Roumanie.

Lors d'une réunion de la commission compétente, le commissaire Rehn a pris l'engagement politique d'associer le Parlement à la préparation de l'adhésion des deux pays, et notamment de consulter le Parlement en cas d'utilisation des clauses de sauvegarde. Plusieurs collègues ont travaillé sur ce sujet, nous avons eu des amendements déposés sur les visas et les recommandations des rapports sur la Bulgarie et sur la Roumanie, parce qu'au fond il s'agit là d'un rôle commun du Parlement dans ces deux situations.

Le Président Borrell, qui a été très actif dans ce dossier, a d'ailleurs écrit une lettre à ce sujet au Président Barroso, lui demandant de confirmer la position prise par le commissaire Rehn le 30 mars, ce que celui-ci a fait, mais il va en parler, j'imagine.

Le président en exercice du Conseil, M. Jean-Claude Juncker, a aussi eu un échange de lettres à ce sujet avec le Président Borrell. Que pouvons-nous donc attendre aujourd'hui, sinon une confirmation de cet engagement non seulement de la part de la Commission mais aussi de la part de la Présidence du Conseil aujourd'hui ou demain? J'espère Monsieur le commissaire, Monsieur le Président du Conseil que vous saurez nous rassurer sur ce point afin que nous puissions tous voter cet avis conforme.

Il reviendra ensuite au Parlement européen lors du prochain rapport de la Commission en novembre de juger si cet engagement a été respecté et d'en tirer les conclusions qui s'imposent; en tout cas, ce que nous souhaitons, c'est que le Parlement puisse voter ce rapport de la manière la plus large, qu'il le fasse en ayant conscience que c'est un moment nouveau dans l'élargissement de l'Union européenne et dans la réalisation du projet commun, mais qu'il le fasse aussi avec le sentiment que j'ai ressenti en parlant avec beaucoup de collègues, le sentiment que l'Europe a besoin d'être protégée, qu'on puisse voter en sécurité et que ce Parlement soit aussi un des garants de cette protection et de cette sécurité.

Dührkop Dührkop (PSE), rapporteur. - (ES) Monsieur le Président, le rapport du Parlement européen approuvé hier soir à l'unanimité possède deux sources fondamentales. Premièrement, la déclaration du Conseil de mars 2004 selon laquelle le paquet financier proposé par la Commission pour la Bulgarie et la Roumanie est juste et équilibré, excluant radicalement l'autre branche de l'autorité budgétaire.

Deuxièmement, le Conseil a l'intention d'inclure dans l'annexe au traité d'adhésion des montants fixes, pour la période de 2007 à 2009, pour des dépenses non obligatoires qui doivent de ce fait devenir obligatoires, bafouant ainsi les compétences institutionnelles et budgétaires du Parlement européen.

Le Parlement européen déplore profondément que le Conseil ait systématiquement refusé de conclure un accord afin d'aboutir à une déclaration commune avec le Parlement sur les conséquences financières de l'adhésion de ces deux pays. Aux yeux du Parlement, cette absence de volonté de la part du Conseil témoigne d'un manque de coopération honnête dans l'esprit de l'accord interinstitutionnel.

Le Parlement s'oppose vigoureusement à cette violation de ses pouvoirs budgétaires.

Dans cette annexe dans laquelle les chiffres seront énoncés, des éléments qui relèvent de la compétence exclusive du Parlement européen acquièrent un statut obligatoire. Le Parlement invite dès lors le Conseil à approuver cette déclaration commune. Nous laissons la porte ouverte jusqu'à la signature de l'adhésion pour que le Conseil accepte de rédiger cette déclaration commune.

De surcroît, il convient de souligner que le Conseil doit être pleinement conscient que son refus adresse un signal exécration pour les futures négociations sur les perspectives financières.

Böge (PPE-DE), rapporteur. - (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Mme Dührkop Dührkop et moi-même aurions réellement préféré vous présenter aujourd'hui une déclaration commune négociée, qui garantirait les droits du Parlement en matière de politique budgétaire et contiendrait un paquet financier crédible en ce qui concerne la Roumanie et la Bulgarie. J'aurais également espéré que le Conseil aurait tiré les leçons des difficultés multiples et variées que nous avons rencontrées lors du dernier cycle d'élargissement, mais les efforts déployés par la délégation de notre Assemblée dans les négociations et par la présidence luxembourgeoise n'ont malheureusement pas été couronnés de succès à cet égard.

Si je peux faire référence aux propos de Mme Dührkop Dührkop, les droits du Parlement, à propos du budget ou de tout autre sujet, ne sont pas une quantité négligeable. Ils ne peuvent être bafoués sans autre forme de procès à la première opportunité. Cette attitude est de très mauvais augure pour les prochains dossiers sur lesquels nous devons négocier ensemble, dans l'intérêt notamment de la capacité d'agir de l'Union européenne. C'est pourquoi je tiens à rappeler, pour mémoire, qu'à la lumière des chiffres et des estimations que la Commission a mis à notre disposition, ainsi que de nos propres calculs, nous considérons acquis que le montant total des fonds réservés pour la Bulgarie et la Roumanie de 2007 jusqu'à 2013 est susceptible de s'élever à quelque 44,3 milliards d'euros, dont 16 milliards pour la période antérieure à 2009 - quelque 12,5 milliards d'euros ont été convenus dans le traité d'adhésion - et 28 milliards pour la période de 2010 à 2013. C'est une chose. Le problème tient toutefois à ce que, en l'absence de perspectives financières, ces accords bafouent les prérogatives budgétaires du Parlement européen puisqu'ils incluent des dépenses non obligatoires dans les engagements et, partant, interfèrent dans une certaine mesure dans la marge de manœuvre et les options structurelles du Parlement en cas d'échec des perspectives financières, en particulier dans le domaine de la politique intérieure et étrangère, dans la planification financière ultérieure. Face à un résultat de négociation aussi médiocre, il s'agit d'un élément que chaque député et chaque groupe politique doit examiner avec la plus grande attention.

(Applaudissements)

Schmit, président en exercice du Conseil. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, les pères fondateurs de la Communauté ont clairement exprimé en 1957 dans le traité de Rome qu'ils étaient « déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ». Dans le préambule de ce traité, les États membres appellent les autres peuples de l'Europe - y compris des pays qui en étaient séparés à l'époque - qui partagent les mêmes idéaux de paix et de liberté à s'associer à leur projet de construction d'une Europe unie. Demain, en adoptant les avis conformes portant achèvement du cinquième élargissement de l'Union, qui comprend la Bulgarie et la Roumanie, le Parlement européen permettra à l'Union de franchir un pas décisif dans le processus d'union de notre continent. C'est une nouvelle étape dans l'unification, les nations bulgare et roumaine retrouvant ainsi leur place au sein de cette Europe dont elles partagent l'histoire, le patrimoine et la culture. Ces deux pays trouvent ainsi véritablement leur place dans un continent ouvert à la culture, au savoir et au progrès social, comme le souligne le préambule de la Constitution.

Par votre avis conforme, vous apportez une contribution cruciale à une Europe sans lignes de démarcation, une Europe de la démocratie, de la liberté, de la paix et du progrès, partageant les mêmes valeurs qui ont été scellées dans la Constitution pour l'Europe.

Par ailleurs, l'adhésion de ces deux pays à l'Union, c'est d'abord une adhésion à ces valeurs, à ce modèle

européen auquel les citoyens européens, tous les citoyens européens, sont attachés.

Notre plus noble ambition partagée par les citoyens de ces deux pays, qui ont retrouvé la liberté après près de cinq décennies d'oppressions parfois terribles, c'est précisément d'ancrer ces pays dans ces valeurs.

Je pose une question simple, qui s'adresse aussi à l'honorable député: quel Européen convaincu souhaitant faire avancer l'Europe sur la voie de la démocratie et des droits de l'homme, mais aussi des droits sociaux, peut raisonnablement prendre le risque de rejeter la Charte des droits fondamentaux, partie intégrante de la Constitution et qui marque une étape fondamentale dans la construction de notre Europe, d'une Europe fondée sur des valeurs communes?

(Applaudissements)

Ces deux pays ont d'ailleurs été pleinement associés à l'élaboration de cette Constitution, qui donnera des assises plus solides à l'Europe.

Le succès de cet élargissement dépend non seulement des efforts concrets de la Bulgarie et de la Roumanie dans le processus de réforme de leurs sociétés. Il a également besoin du soutien de nos citoyens, qui doivent comprendre le sens de cet élargissement pour la stabilité de notre continent. Le Parlement européen a un rôle vital à jouer en donnant sa légitimité politique et sa crédibilité à ce processus.

Ce cinquième processus d'élargissement, lancé en 1997 par le Conseil européen de Luxembourg, a été un processus global, inclusif et évolutif. Les douze États impliqués l'ont tous fait aux mêmes conditions et ont été appelés à adhérer à l'Union européenne sur la base des mêmes critères. Il s'est déroulé par étapes, selon des rythmes propres à chaque État candidat en fonction de son degré de préparation. Ainsi a-t-on pu s'assurer que chaque État était en mesure d'adhérer à l'Union européenne avec des chances égales mais aussi avec les mêmes obligations. À l'occasion du Conseil européen de décembre 2002, qui a décidé de l'adhésion des dix nouveaux États membres, la déclaration sur une seule Europe a souligné le caractère continu, inclusif et irréversible du processus d'élargissement, annonçant clairement notre objectif de vouloir accueillir la Bulgarie et la Roumanie en tant que nouveaux États membres en 2007.

Les négociations d'adhésion n'ont pas toujours été faciles - la Commission, certainement, en sait quelque chose -, mais je pense que les résultats contenus dans le traité d'adhésion sont équitables et appropriés et se comparent largement à ceux des résultats des négociations avec les dix nouveaux États membres.

La Bulgarie et la Roumanie ont environ vingt mois maintenant pour parachever leur préparation à l'adhésion. Dans ses derniers rapports réguliers, la Commission a estimé que, compte tenu des progrès réalisés par ces deux pays, des résultats obtenus dans la mise en œuvre de leurs engagements et des travaux préparatoires en cours, ces deux pays devraient être prêts à adhérer à l'Union le 1^{er} janvier 2007. La Commission a confirmé cette conclusion par son avis favorable du 22 février dernier concernant l'adhésion des deux pays. Le Conseil européen a estimé que la Bulgarie et la Roumanie seront en mesure d'assumer toutes les obligations qui découlent de l'adhésion, pour autant que les deux pays poursuivent leurs efforts dans les délais impartis, qu'ils mènent à bien l'ensemble des réformes nécessaires et qu'ils honorent tous les engagements pris dans chacun des domaines de l'acquis.

Vous n'êtes pas sans connaître les interrogations justifiées quant à la mise en œuvre correcte et en temps utile de l'acquis, notamment dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, en ce qui concerne la Roumanie, et notamment de la politique de la concurrence et de l'environnement. Il n'y a pas de « raccourci » sur le chemin de l'adhésion. La crédibilité du processus dépend du fait que chaque pays ne peut adhérer que sur base des mêmes critères politiques et économiques ainsi que de sa capacité à remplir toutes les obligations découlant de l'adhésion. Ceci implique l'existence des capacités administratives et judiciaires nécessaires pour mener à bien cette tâche.

La Bulgarie et la Roumanie sont tout à fait conscientes de ce qu'on attend d'elles en tant que futurs États membres. Dès l'ouverture des négociations d'adhésion, l'Union a souligné ce qu'implique l'adhésion à

L'Union européenne: l'acceptation intégrale de tous les droits et obligations réels et potentiels du système de l'Union et de son cadre institutionnel, y compris de la Constitution, pour laquelle j'ai plus de confiance, ainsi que la mise en œuvre effective et réelle de l'acquis.

Considérant les rapports de MM. Moscovici et Van Orden concernant les demandes d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, je suis convaincu que nous partageons la même analyse selon laquelle ces deux pays devraient être en mesure d'adhérer à l'Union en janvier 2007 et d'assurer pleinement les obligations qui découlent de leur adhésion.

Entre-temps, l'Union continuera à soutenir par tous les moyens disponibles la Bulgarie et la Roumanie dans leurs préparatifs. Jusqu'au jour de l'adhésion, les accords européens conclus en 1994 resteront d'application. Ils ont fonctionné correctement et ont été un élément clé pour préparer la Bulgarie et la Roumanie à l'adhésion. Mais il est clair qu'il revient à la Bulgarie et à la Roumanie de mettre tout en œuvre pour être prêtes. Nous ne saurions sous-estimer ce que cela représente sur le plan économique, social et politique et le travail accompli jusqu'à présent mérite sûrement tout notre respect.

L'Union européenne continuera à suivre avec attention les préparatifs effectués par les deux pays et les résultats obtenus, y compris la mise en œuvre effective des engagements. Je peux vous assurer que la Présidence luxembourgeoise prend le travail de suivi - dit « monitoring » - très au sérieux. Or, il est dans l'intérêt vital des deux pays d'être vraiment prêts. En effet, dans le cas contraire, ils risqueraient de ne pas pouvoir pleinement profiter du fait d'être membres, si, par exemple, la mise en œuvre des clauses de sauvegarde sectorielles devait s'avérer nécessaire.

Nous connaissons les rôles respectifs des institutions dans ce contexte. Entendons-nous bien: considérant les avis conformes du Parlement européen sur la demande d'adhésion à l'Union européenne de la République de Bulgarie et de la Roumanie, le Conseil, dans le cas où la Commission lui soumet une recommandation visant à la mise en œuvre d'une des clauses de sauvegarde contenues dans le traité d'adhésion, se prononcera à cet égard en tenant dûment compte de la position du Parlement européen.

Cette assurance, le Conseil la donne aujourd'hui au Parlement, qui à raison de vouloir suivre de près les développements dans les deux pays. Une lettre - comme cela a été souligné - a été envoyée à cet égard par le Président du Conseil européen au Président du Parlement européen. Je répète que l'élargissement ne peut réussir que s'il bénéficie d'un large soutien des peuples de l'Union. Vous représentez ces peuples. Vous représentez les citoyens européens. Votre voix doit être écoutée, votre appréciation mérite d'être pleinement prise en considération lorsque des décisions devraient être prises en matière de mise en œuvre des clauses de sauvegarde.

À cet égard, permettez-moi de rappeler que le travail du Parlement européen ne se termine pas avec votre avis conforme. Votre contribution politique au processus d'élargissement continuera d'être précieuse. Nous sommes reconnaissants du soutien politique que vous avez accordé au processus, tout au long de son déroulement, notamment par le biais du dialogue ouvert et constructif avec vos partenaires députés élus dans les parlements bulgare et roumain.

En conclusion, permettez-moi de rappeler que le projet historique dont vous débattiez aujourd'hui est l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Tous conviennent que l'adhésion de ces deux pays constituera un pas décisif afin de dépasser l'injustice et la division artificielle de l'Europe.

Je voudrais dire un mot maintenant sur les implications financières. En ce qui concerne le financement de cet élargissement à vingt-sept avec la Bulgarie et la Roumanie, j'aimerais rappeler que les négociations avec ces deux pays ont été menées sur la même base et selon les mêmes principes que ceux qui ont été appliqués aux dix nouveaux États membres. Sur la base d'une proposition de la Commission, les États membres ont approuvé une enveloppe financière délimitant les seules dépenses identifiables en faveur de ces deux pays, qui couvrira une période de trois ans, comme c'était le cas pour les dix. Après, c'est l'acquis qui sera d'application, y compris les prochaines perspectives financières. C'est une question de justice, de traitement équitable, mais aussi de prévisibilité pour les deux pays. On ne peut pas négocier sans mettre les cartes sur la

table, surtout en ce qui concerne les aspects financiers dans leurs premiers pas difficiles en tant qu'États membres.

Il est clair que, vu la date envisagée pour l'adhésion de ces deux pays, nous nous trouvons dans un autre contexte que celui qu'ont connu les dix nouveaux États membres. C'est pour cela que nous avons déjà établi au Conseil européen de Thessalonique un principe essentiel: les discussions sur les futures réformes politiques ou les nouvelles perspectives financières ne doivent pas entraver la poursuite et la conclusion des négociations d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie. De même, les résultats de ces négociations ne doivent pas préjuger des discussions ou de l'accord sur les réformes politiques ou les nouvelles perspectives financières.

Je regrette comme vous qu'il n'ait pas été possible de trouver un accord entre le Conseil et le Parlement. Nous étions assez proches d'un accord. Est-ce que c'est la nervosité qui se manifeste - surtout, je crois, au Conseil, pour être juste - avant les difficiles négociations des perspectives financières, qui ne nous a pas permis de conclure cet accord? Je répète clairement qu'il a pu y avoir des malentendus. Peut-être certaines considérations techniques l'ont-elles emporté sur une approche politique positive. Je peux vous assurer, au nom de la Présidence, que, pour nous, les pouvoirs et les compétences budgétaires et institutionnelles du Parlement européen ne sont nullement remis en cause par les propositions déposées et que l'accord interinstitutionnel garde sa pleine et entière valeur. Je ne peux pas m'engager, comme M. Böge me l'a demandé, à rechercher, dès avant la signature de l'accord, un accord sur une déclaration, mais nous allons faire un dernier effort et qui sait?

Rehn, membre de la Commission. - (EN) Monsieur le Président, suite aux résolutions positives votées en décembre par l'Assemblée, en février la Commission a adopté un avis favorable sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne. En fait, si ces deux pays font bien leur travail, ils seront représentés dans cette Assemblée dans moins de deux ans. Ils auront un siège d'observateurs après la signature du traité d'adhésion.

Il y a un point que j'ai expliqué devant la commission des affaires étrangères le 29 mars et que je tiens à souligner: le président Barroso et moi-même avons à maintes reprises souligné que si l'aboutissement des négociations et la signature du traité d'adhésion impliquent qu'un accord a été trouvé sur les modalités et les conditions d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, cela ne signifie pas que les préparatifs à l'adhésion sont achevés. Au cours des 21 mois qui restent, la Bulgarie et la Roumanie devront tenir leurs promesses quant aux réformes clés à mettre en œuvre et elles devront respecter pleinement les engagements pris durant les négociations. Le temps passe. Chaque jour, chaque semaine, chaque mois compte désormais. Ces deux pays font l'objet de suivis très sévères de la part de la Commission, des États membres et du Parlement. Il en sera ainsi jusqu'à la veille de leur adhésion.

Je tiens à vous rassurer: si la Commission estime, sur la base des suivis réalisés, que la Bulgarie ou la Roumanie ne sont manifestement pas prêtes pour l'adhésion, je n'hésiterai pas à recommander le recours aux instruments de rattrapage. Cela inclut la clause nous permettant de retarder d'un an l'adhésion, c'est-à-dire jusqu'en 2008. Je suis convaincu que les honorables députés approuveront cette démarche. C'est pourquoi j'aspire à avoir avec vous un dialogue régulier sur la mise en œuvre des engagements pris par la Bulgarie et la Roumanie.

Comme le président Barroso l'a confirmé dans une lettre adressée la semaine passée au président Borrell, la Commission examinera sérieusement les avis rendus par le Parlement avant de proposer la moindre recommandation à ce propos, en particulier après la publication, en novembre, de notre rapport de suivi complet sur les progrès réalisés par la Roumanie et la Bulgarie sur la voie de l'adhésion. À cet égard, je tiens à remercier particulièrement la commission des affaires étrangères, son président, les rapporteurs et les coordinateurs pour leur coopération et pour l'excellente solution proposée. Selon moi, le Traité est ainsi respecté et le Parlement européen peut s'exprimer dans un esprit de véritable démocratie européenne.

Je me suis rendu à Sofia à la mi-mars et à Bucarest début mars. Permettez-moi de vous exposer brièvement la manière dont la Commission évalue actuellement les progrès réalisés par ces deux pays.

Le rapport de M. Van Orden sur la Bulgarie se félicite de la clôture des négociations d'adhésion. Le pays a en effet réalisé des progrès constants ces dernières années. Il n'en est pas moins vrai que la Bulgarie doit maintenir la vitesse acquise dans sa préparation à l'adhésion. C'est ce que nous contrôlons attentivement par le biais de notre mécanisme de suivi approfondi. La Bulgarie doit réaliser des efforts fiables et solides en vue de réformer son système judiciaire et de lutter contre la corruption et le crime organisé. La réforme de son système judiciaire, surtout la phase préalable au procès, constitue la principale priorité jusqu'à l'adhésion. Pour la Bulgarie, il s'agit là de la priorité suprême.

J'en viens maintenant à la Roumanie. Dans l'avis qu'elle a rendu sur la Roumanie, la Commission a demandé à ce pays de poursuivre avec détermination les réformes qui doivent encore être réalisées. Il s'agit en particulier de la mise en œuvre réelle des réformes concernant l'administration publique et le système judiciaire, la lutte contre la corruption et le respect des engagements pris dans le domaine de la concurrence et des aides d'État, ainsi que l'environnement. Dans son rapport, M. Moscovici ajoute à ces priorités la lutte contre le crime organisé et le contrôle des frontières extérieures. Je partage en tous points son avis. Ce sont là des conditions essentielles dans le cadre de l'évaluation des progrès réalisés par la Roumanie en vue de son adhésion.

La Roumanie a commencé à prendre des mesures sérieuses en vue de satisfaire aux critères d'adhésion, en particulier dans les domaines de la réforme de la justice et de la lutte contre la corruption. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer aujourd'hui que tous les documents stratégiques clés exigés à la suite des négociations ont été transmis récemment et dans les délais par le gouvernement roumain à la Commission. Ces documents concernent la lutte contre la corruption, la réforme du système judiciaire et la sécurité aux frontières. La Commission est actuellement en train d'évaluer ces documents.

Un autre domaine clé que nous examinons très attentivement concerne la concurrence et les aides d'État. À ce propos, la Roumanie a entre autres rempli l'obligation qui lui incombait de soumettre son plan national pour la restructuration de l'acier, et elle l'a fait dans les délais, avant l'échéance fixée.

Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la coopération policière, puisque de nouvelles lois relatives à la gendarmerie et à la police nationale ont été adoptées. La Roumanie est engagée dans des discussions en vue de déterminer la forme de ses engagements futurs en matière de financement de la gestion de ses frontières.

La volonté politique doit désormais se traduire en actions concrètes. J'ai la conviction, sur la base des fréquentes rencontres que j'ai eues avec les Roumains, tant à Bucarest qu'à Bruxelles, que le nouveau gouvernement a compris l'ampleur et l'importance de cet exercice de suivi, mais aussi l'urgence à produire des résultats concrets durant le premier semestre de 2005.

À mon sens, nous pouvons faire preuve d'un optimisme modéré à l'égard de la préparation de la Roumanie en vue de son adhésion. Jouons franc jeu. Le jury n'est pas encore arrivé et on peut donner à la Roumanie le bénéfice du doute quant à sa préparation en vue d'adhérer en tant que membre à part entière de l'Union européenne.

Avant de conclure, permettez-moi d'aborder brièvement les implications financières de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, auxquelles M. Smith a fait allusion dans son intervention. La commissaire Grybauskaitė a collaboré étroitement avec les deux rapporteurs, M. Böge et Mme Dührkop Dührkop, mes anciens collègues de la commission du contrôle budgétaire. La position de la Commission est la suivante. Les montants approuvés durant les négociations d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie pour la période 2007-2009 sont inclus dans le traité d'adhésion. Les perspectives financières pour 2007-2013 doivent être divisées en grandes catégories de dépenses pour les EU-27, sans distinction d'affectations entre certains groupes d'États membres, certaines pouvant n'être de toute façon que largement indicatives. La Commission estime qu'il ne serait pas conforme à l'esprit ni à la lettre de l'accord interinstitutionnel de distinguer des montants indicatifs selon certains groupes d'États membres.

Pour conclure, tant la Commission européenne que nos programmes d'assistance financière continueront à soutenir les efforts réalisés par ces deux pays en vue d'intensifier leur nécessaire préparation. Il importe que la signature du traité d'adhésion se fasse dans les délais afin de conserver la vitesse acquise et de garantir le succès des préparatifs en vue de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Je compte sur votre soutien à cet égard.

Maat (PPE-DE), rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. - (NL) Monsieur le Président, je suis extrêmement touché par ce qu'a dit M. Schmit au nom du Conseil sur les valeurs sociales de l'UE. C'est à travers le prisme de ces valeurs européennes que nous devons considérer cet élargissement. Il ne fait aucun doute que la Roumanie et la Bulgarie doivent à terme faire partie de l'Union européenne, mais sur le plan de l'agriculture et aux yeux de la commission de l'agriculture, force m'est de constater qu'il n'existe aucune indication que le financement ait été réglé à ce jour. Le mystère le plus complet entoure la manière dont nous allons financer l'adhésion de ces deux pays. Je souhaiterais vous rappeler les droits sociaux que vous avez évoqués et les valeurs que nous défendons. Je suppose qu'il n'est pas dans les intentions du Conseil que les régions rurales des 25 États membres actuels prennent en charge le financement de cette adhésion. Ce ne serait pas conforme aux nobles principes de l'UE et je présume par conséquent que le Conseil paiera rubis sur l'ongle.

Une deuxième remarque a trait au fonctionnement de ces pays au sein d'une nouvelle Union européenne. La Commission a eu raison de soulever des questions sur les contrôles aux frontières. Je souhaiterais souligner que notre excellente politique en matière de sécurité alimentaire a permis à l'Union européenne d'atteindre un niveau élevé, et il s'agit d'un domaine dans lequel la Roumanie laisse beaucoup à désirer. Vous devez prendre conscience que, si nous étions appelés à arrêter une décision aujourd'hui, de grandes parties de la Roumanie ne pourraient se joindre au marché commun européen une fois le moment venu, alors que nous commercialisons bel et bien des produits sur leur marché. Le fait que 30 à 40% de la population réside encore à la campagne et doit y trouver les moyens de sa subsistance signifie que la Roumanie n'est pas suffisamment avancée à cet égard. Je m'exprime peut-être sans ménagement, mais l'honnêteté m'y contraint lors que j'analyse le tissu social de la campagne.

Je souhaiterais féliciter la Bulgarie pour son programme de réformes et les progrès qu'elle a accomplis au sujet des droits de propriété. Ce pays est également parvenu à mettre en œuvre correctement son programme de développement rural, à l'inverse de la Roumanie, que je dois critiquer parce qu'elle n'a pas utilisé suffisamment de fonds du programme SAPARD pour mettre sur les rails le développement rural. Il serait opportun en conséquence que le Parlement dispose d'un peu de temps supplémentaire pour prendre une décision dès lors que le nouveau gouvernement a pris un bon départ, mais que les résultats sur le terrain restent à l'heure actuelle ténus. Il faut être réaliste lorsque l'on établit une comparaison avec les adhésions précédentes. La Bulgarie se rapproche des dix pays qui ont adhéré dernièrement à l'Union, mais la Roumanie accuse un retard dans le développement rural, la politique agricole, le risque de maladies animales et la législation sur la sécurité alimentaire. Cela contribue à façonner les valeurs européennes qui nous sont chères, que nous défendons et qui, à notre sens, sont profitables à la société à la condition que nous puissions les appliquer. À ce jour, je suis malheureusement forcé de conclure qu'un grand nombre de critiques peuvent être adressées à la Roumanie au niveau de son agriculture.

Millán Mon, au nom du groupe PPE-DE. - (ES) Monsieur le Président, la journée de demain sera une date extrêmement importante pour le Parlement, pour la Roumanie, pour la Bulgarie et pour tous les citoyens européens. Nous approuverons en effet la signature du traité d'adhésion pour ces deux pays, ce qui conclura le processus du cinquième élargissement, le Sud-est de l'Europe en sortira gagnant en termes de stabilité et de progrès et, enfin, le rêve de la réunification de l'Europe se concrétisera.

L'avis sur la Roumanie sur lequel nous nous prononcerons demain s'inscrit dans le droit fil du premier rapport Moscovici, que le Parlement a approuvé en décembre dernier. Nous acceptons dans ce rapport le calendrier établi pour l'adhésion de la Roumanie et nous appelons à la mise en œuvre d'une série de réformes dans des domaines bien connus.

Cet avis s'inscrit également dans le droit fil du désir du Parlement de rester étroitement impliqué dans le

processus qui conduira à l'adhésion en janvier 2007. Je fais référence au suivi des réformes, ainsi qu'au souhait du Parlement de rester impliqué dans l'hypothèse d'un recours aux clauses dites de sauvegarde.

À cet égard, je me réjouis que le commissaire Rehn ait répété son engagement d'impliquer pleinement le Parlement dans la suite du processus jusqu'au mois de janvier 2007 et je prends également bonne note des engagements formulés dans ce sens par le président en exercice du Conseil.

De toute évidence, la Roumanie se situe à un moment crucial de son histoire. Je souhaiterais insister sur le formidable enthousiasme de la population roumaine pour l'intégration de son pays dans l'Union. C'est un objectif historique qui jouit d'un soutien considérable parmi les citoyens roumains et qui est également appuyé par les forces politiques du pays. J'en ai à nouveau été témoin ce matin au cours d'une réunion avec d'éminents parlementaires issus de plusieurs partis politiques roumains.

Je suis persuadé que les autorités roumaines, aiguillonnées par ce large soutien, continueront de respecter les engagements du traité d'adhésion dans une détermination et une rigueur sans faille, ainsi que nous l'a expliqué à l'instant M. Rehn.

L'heure est venue pour la Roumanie de rejoindre l'Europe. Telle est la priorité, et j'espère que, demain, le Parlement manifesterà sa confiance dans le gouvernement roumain pour satisfaire à ces attentes et donnera par conséquent un avis favorable. Le Parlement observera très attentivement les progrès de la Roumanie sur la voie de l'intégration. Elle mérite d'appartenir à l'Union non seulement en raison de son histoire, de sa géographie et de sa culture, mais également pour sa détermination et sa conscience européennes.

Wiersma, au nom du groupe PSE. - (NL) Monsieur le Président, demain, cette Assemblée rendra son verdict sur l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne. Pourtant, 20 mois nous séparent encore de la date d'adhésion planifiée à ce jour et un certain nombre des questions dont le Parlement a abondamment discuté restent sans réponse. Notre principale préoccupation réside dans la situation de la Roumanie. Une série de réformes indispensables doivent être exécutées de toute urgence dans l'administration publique et le système judiciaire. La lutte contre la corruption requiert des mesures plus fermes, et de meilleures garanties s'imposent pour la liberté et l'indépendance de la presse. Ces aspects, ainsi que de nombreux autres, ont été épinglés dans des rapports de la Commission et de nos propres rapporteurs. À l'instar du Conseil et de la Commission, nous souhaitons maintenir la pression sur la Bulgarie et, tout spécialement, sur la Roumanie afin que les réformes nécessaires puissent effectivement être réalisées à l'intérieur des calendriers fixés.

Les lacunes sont d'une telle gravité en Roumanie que notre « oui » équivaut pour l'instant à un accord conditionnel. La possibilité subsiste de recourir aux clauses de sauvegarde afin de protéger l'Union européenne des répercussions dommageables de lacunes potentielles. Si les lacunes d'un ou de l'autre pays étaient trop profondes, son adhésion pourrait même être reportée. Dès lors que cette Assemblée ne doit pas s'enfermer dans un rôle passif pendant le suivi et pendant le processus de décision quant à l'opportunité d'appliquer les clauses de sauvegarde ou de retarder l'adhésion, nous avons demandé au Conseil et à la Commission à être impliqués activement dans les travaux de suivi et de prise de décision jusqu'au jour même de l'adhésion, et les discours que nous avons entendus cet après-midi nous donnent à penser que le Conseil et la Commission y sont parfaitement disposés. Ce procédé place le Parlement européen dans une meilleure position et, surtout, profite au contrôle démocratique du processus d'élargissement, et je le perçois également comme un accord politique. Si une large majorité du Parlement possédait des raisons de mettre en doute les progrès ou l'état de préparation de la Roumanie ou de la Bulgarie à une étape ultérieure du processus, le Conseil et la Commission ne pourraient guère l'ignorer s'ils souhaitent se prémunir contre des affrontements politiques houleux. Notre approbation de demain sera donc conditionnelle. Elle représente également une sorte d'accord politique avec les pays candidats. Elle leur adresse le message que, durant les 18 mois à venir, ils occuperont le sommet de nos priorités et que c'est leur propre engagement qui sera déterminant en dernier ressort.

Lambsdorff, au nom du groupe ALDE. - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le Parlement votera demain sur l'opportunité d'accueillir la Bulgarie dans l'Union

européenne, et je souhaiterais féliciter M. Van Orden, au nom du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, pour son rapport sur le sujet, qui est approfondi et réussit de main de maître à établir un équilibre entre, d'une part, les progrès considérables qu'a accomplis la Bulgarie et, de l'autre, les problèmes qui, ainsi que nous le savons, restent à résoudre. Il ne fait toutefois aucun doute que le pays est sur la bonne voie pour parvenir au statut de membre de l'Union européenne en 2007. Notre groupe, l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, se prononcera par conséquent pour l'adhésion de la Bulgarie et assurera ce pays de son soutien critique, mais constructif, à mesure qu'il poursuit son chemin.

Le gouvernement bulgare a démontré sa capacité à satisfaire aux critères d'adhésion et à se conformer de façon crédible aux exigences qui lui ont été imposées. Cette dynamique positive doit être maintenue dans le futur et il ne peut être admis que, dans la perspective des élections programmées en juin, les efforts de réforme ralentissent, en ce qui concerne notamment des questions déjà abordées, telles que la privatisation de Bulgartabak et la refonte du droit pénal.

Il est exact que cette date est primordiale pour l'Union européenne et je souhaiterais dès lors profiter de cette occasion pour formuler quelques remarques sur la caractéristique fondamentale du prochain cycle d'élargissement de l'Union européenne dans son ensemble - je fais allusion au respect effectif des critères de performances énoncés dans le rapport. La crédibilité de l'Union européenne, dont dépend le soutien public indispensable non seulement pour le processus d'adhésion, mais également pour les activités de l'Union européenne dans leur intégralité, doit être préservée et elle peut uniquement l'être par l'examen permanent des pays candidats à l'adhésion sur la base de leurs performances et de leurs mérites propres. C'est pour cette seule raison - je le précise à l'intention de M. Moscovici - et non à cause d'un quelconque doute sur la destinée européenne des deux candidats, que mon groupe accorde une importance aussi fondamentale à l'évaluation individuelle des pays candidats.

L'approche cohérente adoptée par la Commission mérite à cet égard d'être saluée. Le commissaire Rehn a affirmé sans ambiguïté qu'il n'hésiterait pas à recommander l'application des clauses de sauvegarde s'il l'estime opportun. Nous veillerons à ce qu'il fasse réellement ce qu'il a annoncé si la nécessité s'en fait ressentir. Mon groupe est heureux que le Parlement pourra jouer un rôle à part entière dans ce processus. Je pense également, en particulier après que j'ai assisté au comportement déshonorant de nombreux membres du groupe du parti populaire européen ce midi, que nous devrions tenir ce débat à Bruxelles plutôt qu'à Strasbourg.

Legendijk, au nom du groupe des Verts/ALE. - (NL) Monsieur le Président, en décembre dernier, mon groupe a voté contre le rapport de M. Moscovici parce que nous estimions qu'il adoptait une vision beaucoup trop positive de la Roumanie et qu'aucune indication ne donnait à penser que les problèmes fondamentaux seraient traités, notamment la lutte contre la corruption et la garantie de médias indépendants et d'une presse libre. Je vais être franc: si le parti de M. Nastase avait remporté les élections l'année dernière en décembre, le choix aurait été limpide pour mon groupe. Nous aurions voté « non » demain contre l'adhésion de la Roumanie. L'ancien gouvernement roumain faisait davantage partie du problème que de la solution, mais, heureusement, un nouveau gouvernement est aujourd'hui en fonction, dont les priorités sont conformes aux préoccupations de notre Parlement. Depuis que ce nouveau gouvernement a été désigné, il a montré sans équivoque qu'il entendait réellement combattre les problèmes que j'ai mentionnés il y a un instant. Depuis cette date, d'anciens ministres et députés ont perdu l'immunité qui les mettait à l'abri de poursuites judiciaires. Non moins de 25 chefs de police hautement gradés et soupçonnés de corruption ont été révoqués et il est prévu que des procédures pénales du chef de corruption soient entamées à l'encontre d'anciens ministres.

En bref, ce gouvernement, et tout spécialement la ministre de la justice, mérite notre soutien. Je souhaiterais dire à tous les députés qui ont l'intention de voter « non » qu'un tel vote adressé au gouvernement actuel pénaliserait celui-ci pour les erreurs de l'ancien gouvernement. Il déstabiliserait le gouvernement en place et, s'il est une chose dont je ne veux pas, c'est le retour au pouvoir de l'ancien gouvernement. Je vous appelle par conséquent à dire « oui » à ce gouvernement, mais un « oui » conditionnel. Il est primordial que cette Assemblée garde un contrôle sur l'élargissement à la Roumanie et c'est pourquoi j'ai pris l'initiative de demander l'engagement de la Commission et du Conseil pour que le Parlement continue sans conteste d'être

impliqué dans l'élargissement, même après demain. Je me réjouis de la coopération du rapporteur et je me félicite en outre que la coopération avec les députés de ce Parlement ait été couronnée de succès. Je suis particulièrement satisfait de l'engagement que nous a donné M. Rehn aujourd'hui, qui figurait également dans une lettre de M. Barroso à M. Borrell.

S'il s'avérait nécessaire dans le futur, au cours des 18 prochains mois, d'invoquer les clauses d'ajournement, le Parlement serait pleinement impliqué. Si cette Assemblée juge que trop peu de réformes sont exécutées en 2005 ou 2006 et qu'il convient en conséquence d'appliquer la procédure d'ajournement dans des domaines précis, parmi lesquels la lutte contre la corruption, cela sera possible et cela donnera lieu à un événement politique qui exigera une réaction de la part de la Commission et du Conseil à l'échelon européen et national. Nous ne devons pas perdre de vue, après tout, que le traité d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie sera soumis à une ratification et que, dans le futur, leurs parlements prendront en considération les propos tenus dans cette Assemblée.

Mon message, ou plutôt notre message, au nouveau gouvernement est celui-ci: oui, nous vous accordons le bénéfice du doute. Continuez à tout prix les réformes, mais gardez à l'esprit que cette Assemblée continuera de vous observer d'un regard éminemment critique et que, ainsi que l'a déjà affirmé le commissaire, nous n'hésiterons pas à recourir aux procédures d'ajournement si cela se révèle nécessaire.

PRÉSIDENCE DE M. TRAKATELLIS
Vice-président

Meijer, au nom du groupe GUE/NGL. - (NL) Monsieur le Président, la Bulgarie et la Roumanie n'ont pas été admises immédiatement dans le grand cycle d'élargissement de 2004 parce que les négociations avec ces pays étaient à la traîne.

La remarque que je souhaiterais émettre à propos de la Bulgarie est qu'elle s'adonne à la construction de routes et d'aéroports immenses sans se soucier le moins du monde de la santé publique, de la nature, de l'environnement ou des dispositions communautaires en vigueur. De plus, l'importante population rom, malgré des projets subventionnés par l'Union européenne, est loin d'être traitée sur un pied d'égalité. Elle est gangrenée par la pauvreté et le chômage. Le gouvernement actuel est au pouvoir grâce à la popularité provisoire d'une seule personne: l'homme qui désirait être roi, mais qui ne possède pour ainsi dire aucune assise organisée et cohérente. Cette situation singulière prendra sans doute fin après les élections du 25 juin. Dès lors que la Bulgarie n'est pas moins bonne que certains États que nous avons accueillis en 2004, cette critique ne saurait être une raison suffisante pour attendre plus longtemps que 2007.

L'adhésion de la Roumanie est nettement plus sujette à controverse. Récemment encore, aucune garantie n'était donnée de l'indépendance de la presse, de la justice et des organisations non gouvernementales. Bien que la Roumanie se soit engagée dans la candidature à l'Union européenne, j'ai le sentiment qu'elle porte plus haut dans son estime les États-Unis et la Turquie. La Roumanie se trouve dans un état si pitoyable que, en Moldavie voisine, le farouche désir initial de s'y rattacher a complètement disparu. Les missions publiques ont été négligées, mais la voie a été ouverte à une économie débridée. Dans une recherche d'extraction de minerais à bon compte, le pays recrute des flibustiers étrangers, qui utilisent des substances chimiques dangereuses risquant de polluer gravement les sols, les eaux souterraines et les eaux fluviales. De l'autre côté de la frontière, en Hongrie, la population qui a déjà subi dans le passé les eaux fluviales toxiques en provenance de Roumanie attend dans la crainte le projet d'extraction d'or à Rosia Montana, dans la province roumaine d'Alba, qui impliquera l'utilisation de cyanure. La Roumanie a en outre passé un accord avec les États-Unis pour saboter la Cour pénale internationale de La Haye. Elle constitue la vitrine du ministre américain de la défense, M. Rumsfeld, sur la « nouvelle Europe ».

Les performances de la Roumanie sont pires que celles de n'importe quel pays jamais accepté à ce jour. Ce bilan pourrait à lui seul représenter un motif de refus de l'adhésion de la Roumanie à l'heure actuelle. Mon groupe défend toutefois le droit pour les pays européens ayant un faible niveau de vie d'adhérer rapidement à l'Union européenne, pour autant qu'ils ne perdent pas de temps pour se conformer aux exigences relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'environnement. L'acceptation inconditionnelle de la Roumanie

compliquerait l'exercice de pressions sur la Turquie pour qu'elle devienne un pays démocratique convenable avant d'être acceptée dans l'Union européenne. Elle éliminerait en outre tout argument sérieux pour reporter plus longtemps les négociations avec les anciennes Républiques yougoslaves de Croatie et de Macédoine, qui avaient nourri l'espoir d'adhérer en même temps que la Roumanie. Nous ignorons quelle sera la tendance de l'évolution à court terme de la Roumanie sous un nouveau gouvernement, de même que nous ignorons si une solution aux problèmes actuels se profile à l'horizon. C'est pourquoi il est judicieux que la possibilité d'un ajournement soit préservée en tant que levier. Non seulement le Conseil, mais également cette Assemblée doivent disposer de cette prérogative.

Belder, au nom du groupe IND/DEM. - (NL) Merci, Monsieur le Président. Le rapport de M. Moscovici sur la demande de la Roumanie de devenir membre de l'Union européenne brille par sa clarté et son honnêteté. Il passe en revue aussi bien les accomplissements que les manquements à ce tournant fondamental de la longue et pénible progression de Bucarest en direction de Bruxelles. Le rapporteur met en exergue au paragraphe 6 les obligations européennes auxquelles le gouvernement roumain n'a pas encore satisfait. Les réformes judiciaires et administratives, ainsi que la lutte contre la corruption, occupent non sans raison le sommet de cette liste. D'après une source bien informée, nous ne devons en aucune circonstance mettre en doute l'intégrité et l'engagement de la nouvelle ministre roumaine de la justice, Mme Monica Macovei, bien qu'elle se heurte à une résistance tenace au sein même de son ministère. Je me réjouis que la Commission lui manifeste ouvertement son soutien. Un tel message positif pourrait même faire d'une pierre deux coups en ce qu'il serait entendu à la fois en Roumanie et ailleurs. En conséquence, j'approuve également les déclarations de M. Lagendijk à ce sujet. La Commission pourrait par ailleurs inciter les autorités roumaines à lancer une nouvelle offensive contre la corruption, sur le modèle de la campagne « Non aux pots-de-vin », dès lors que ce fléau nuit au final à l'ensemble de la société.

J'espère sincèrement que le rapport de M. Moscovici contribuera à ce que la Roumanie, si Dieu le veut, adhère à l'Union européenne en qualité de membre responsable au 1er janvier 2007. Enfin, je souhaiterais exprimer le même espoir en ce qui concerne l'excellent rapport de M. Van Orden sur la Bulgarie.

Vaidere, au nom du groupe UEN. - (LV) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il est primordial que la Bulgarie et la Roumanie soient en mesure d'assumer les obligations inhérentes à l'adhésion à l'Union européenne. Cette condition est tout aussi primordiale pour l'Union européenne afin que l'élargissement ne constitue pas un danger pour l'Union elle-même.

Eu égard à la situation en Transnistrie et dans les Balkans, en ce qui concerne notamment des sujets tels que la contrebande et la traite des êtres humains, il importe que les frontières extérieures respectent pleinement les normes de l'Union européenne. C'est pourquoi j'ai également proposé que la résolution du Parlement européen appelle les gouvernements roumain et bulgare à accorder une attention particulière à la sécurité des nouvelles frontières extérieures. La commission des affaires étrangères a souscrit à ma proposition.

En tant que députée de Lettonie, je suis parfaitement consciente du travail considérable que doivent accomplir les États et des décisions essentielles qu'ils doivent arrêter, tout spécialement au cours des dernières années qui précèdent leur adhésion à l'Union européenne. La Roumanie et la Bulgarie ont exécuté des réformes substantielles dans leur préparation à l'adhésion à l'Union européenne. Il importe à présent à mes yeux de ne pas relâcher le rythme qui a été adopté et de poursuivre les réformes qui ont été entamées, en consacrant une attention spécifique aux affaires intérieures, à l'amélioration du système juridique, au respect des droits de l'homme et, par-dessus tout - et je souhaiterais mettre spécialement ce point en exergue - à la lutte contre la corruption, ainsi qu'à la garantie de frontières extérieures sûres pour l'Union européenne. Les réformes menées en Roumanie et en Bulgarie exerceront une influence favorable non seulement sur le bien-être des citoyens de ces deux pays, mais également sur la conjoncture générale des Balkans occidentaux. Je souhaiterais attirer une attention particulière sur la situation de la Moldavie, un État adjacent où, lorsque la Bulgarie et la Roumanie seront devenues membres de l'Union européenne, les valeurs de paix, de stabilité et de prospérité pourraient se traduire dans la réalité dans un futur proche. S'agissant de la Bulgarie et de la Roumanie, je pense que nous devons nous tourner vers l'avenir dans un esprit constructif. Si certains problèmes ne sont pas encore réglés, le soutien nécessaire doit être apporté afin que ces pays puissent obéir aux exigences juridiques qui leur seront imposées dès les premiers jours de leur adhésion. Le soutien

politique du Parlement européen à la Roumanie et à la Bulgarie ne peut que renforcer la détermination de ces pays et servir de capital politique pour la poursuite active des réformes.

Battilocchio (NI). - *(IT)* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'interviens au nom du nouveau parti socialiste italien et en ma qualité de membre de la délégation à la commission parlementaire mixte UE-Roumanie. Nous devons réitérer les demandes formulées précédemment par le Parlement et exiger avec force que le gouvernement de Bucarest s'attaque au problème non résolu des dossiers suspendus d'adoption internationale d'enfants roumains, qui ont dû attendre longtemps, trop longtemps, pour être confiés à leurs nouvelles familles. En dépit des nombreuses promesses et déclarations d'intention, rien de concret n'a été fait à ce jour et le temps passe sans qu'aucune mesure formelle ne soit mise en œuvre par les autorités compétentes.

Les enfants concernés ont fréquemment enduré d'horribles expériences et sont logés dans des institutions publiques que j'ai eu l'occasion de visiter. Elles sont vieilles, délabrées et dépourvues de toute marque d'affection ou de chaleur humaine. Évitions qu'une nouvelle gifle ne soit donnée à ces enfants.

La rencontre de leurs nouvelles familles a fait naître chez ces enfants l'espoir d'une existence différente et d'un avenir meilleur. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir afin que cet espoir ne soit pas transformé en déception et que ces enfants ne se voient pas refuser en fin de compte le droit à une enfance paisible et heureuse.

Salafranca Sánchez-Neyra (PPE-DE). - *(ES)* Monsieur le Président, après l'expression de mes félicitations aux rapporteurs, MM. Moscovici et Van Orden, je souhaiterais remarquer que le débat que nous tenons cet après-midi revêt une plus grande importance encore que l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie.

La déclaration prononcée aujourd'hui par la Commission et le Conseil consolide sensiblement les pouvoirs du Parlement et élargit leur champ d'application au-delà des limites strictes de la procédure d'avis conforme. Elle représente un précédent fondamental, que nous ne pouvons ni ne devons ignorer dans le futur.

Les prérogatives politiques et budgétaires du Parlement doivent naturellement être préservées et je pense, Monsieur le Président, que le Parlement ne doit pas craindre de réclamer le respect des engagements pris ici ce matin, dans l'hypothèse d'un quelconque manquement, mais je ne crois pas qu'il existe à ce jour une raison pour nous d'entretenir le moindre doute ou soupçon à cet égard.

Ayant rappelé que les prérogatives du Parlement doivent être préservées, Monsieur le Président, je souhaiterais également souligner que la Roumanie et la Bulgarie ne peuvent être prises en otages dans les dissensions budgétaires ou politiques parmi les différentes institutions qui composent actuellement l'Union européenne. À mes yeux, Monsieur le Président, le Parlement doit dès lors approuver demain les avis favorables proposés par les rapporteurs, moyennant les réserves convenues que j'estime plus que suffisantes, conformément aux termes entérinés par la commission des affaires étrangères, de telle sorte que le traité d'adhésion puisse être signé le 26 avril selon le calendrier prévu.

En conclusion, Monsieur le Président, à la lumière des déclarations formulées aujourd'hui dans cette enceinte, les pouvoirs du Parlement européens demeurent inaltérés si bien que, en cas de nécessité, il peut remplir le rôle qui lui incombe et, dans l'intervalle, je me permets d'insister pour que nous approuvions demain les avis favorables exprimés aujourd'hui, assortis de toutes les réserves, que je considère suffisantes.

Dobolyi (PSE). - *(HU)* Monsieur le Président, nous sommes presque arrivés au terme d'un processus qui, pour la Bulgarie, a été extrêmement long. La Bulgarie a considéré le chemin qui conduit à l'intégration dans la grande famille de l'UE comme une priorité, une priorité qui a transcendé plusieurs gouvernements, soutenus à chaque fois par un mandat populaire. La décision qui est aujourd'hui entre nos mains poursuit le mouvement de réunification de l'Europe que le Parlement européen a entamé il y a deux ans, en ces mêmes lieux, avec les dix nouveaux États membres.

Cet élargissement nous permet d'agrandir le territoire de la stabilité, de la paix et de la prospérité à la

Roumanie et à la Bulgarie. Il nous permet de diffuser les valeurs de l'Europe, qui repose sur la démocratie, le pluralisme et l'État de droit. Ainsi que l'a indiqué M. Van Orden dans son rapport équilibré, il reste du pain sur la planche à la Bulgarie pour satisfaire à ses obligations. Ainsi que l'ont remarqué le commissaire Rehn, M. Wiersma et d'autres députés, je me réjouis en outre que le Parlement continue de remplir son rôle à l'avenir dans le suivi des préparatifs. C'est pourquoi je souhaiterais appeler nos amis bulgares à poursuivre le travail formidable qu'ils ont débuté il y a de nombreuses années et qui nous permettra de clôturer cette période le 1er janvier 2007.

Au nom du groupe du PSE, je souhaiterais affirmer que nous sommes prêts à accueillir les citoyens bulgares au sein de l'association où leur place a toujours été dès lors qu'ils partagent notre histoire, notre culture et nos principes. Nous marquons ainsi la fin d'un clivage d'origine artificielle, de la même manière que pour la Roumanie. Je me félicite également de pouvoir profiter de cette occasion afin d'exprimer quelques commentaires sur la Roumanie en tant que députée hongroise, parce que je suis persuadée que cet élargissement apportera une solution pour les 2 millions de ressortissants hongrois qui vivent en Roumanie et que, à partir de 2007, nous pourrons vivre dans une Europe commune sans frontières.

Neyts-Uyttebroeck (ALDE). - (NL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais en premier lieu rendre hommage non seulement aux rapporteurs, MM. Van Orden et Moscovici, mais également à nos collègues qui ont accompagné au cours de ces dernières années les efforts tant de la Bulgarie que de la Roumanie. Je souhaiterais mentionner en particulier la baronne Nicholson, qui a accompli cette tâche pour la Roumanie avec un zèle indéfectible.

Dès lors qu'une grande majorité de mon groupe consentira au traité d'adhésion avec la Roumanie, c'est à ce sujet que je me propose de consacrer mon intervention. Bien que certaines interrogations subsistent quant à l'avancement de la préparation dans le domaine de la justice, de la lutte contre la corruption et du contrôle des frontières extérieures, nous apprécions et nous soutenons sans réserve les efforts substantiels que déploie le gouvernement actuel afin de se mettre à niveau. Je me permets également d'exprimer notre gratitude pour l'engagement que nous ont donné la Commission et le Conseil, selon lequel le Parlement restera impliqué dans le suivi des progrès qui doivent encore être engrangés. Dans le passé, la coopération entre le Parlement, la Commission et le Conseil, en la personne de leurs rapporteurs fictifs ou de leurs coordinateurs, a été exemplaire et nos inquiétudes les plus profondes sont dès lors dissipées. Ainsi que chacun le sait, ces inquiétudes portaient principalement sur la période prolongée de 20 mois qui séparera la signature le 25 avril prochain et l'adhésion effective le 1er janvier 2007.

Ayant désormais reçu l'assurance que nous serons impliqués, en tant qu'institution, dans l'éventuelle activation d'une clause de sauvegarde, nous répétons notre plein soutien à la Roumanie, un pays qui possède à présent les ressources nécessaires pour garantir que cette clause soit superflue. Ce désir me tient certainement à cœur au plus haut point. En tout état de cause, notre soutien et notre sympathie lui sont acquis.

Horáček (Verts/ALE). - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, bien que nous soyons favorables à l'adhésion de la Bulgarie à l'UE, dès lors que son intégration revêtira une importance politique considérable, aucun relâchement ne peut être toléré dans ses efforts de réforme. Nous ne voterons toutefois pas pour le rapport Van Orden dans sa forme actuelle parce que certains éléments en sont absents tandis que d'autres sont esquissés par trop indistinctement, tels que les droits de l'homme, par exemple. Les autorités bulgares doivent élaborer un plan d'action clair pour lutter contre la traite des êtres humains et le mettre en pratique. Les conditions de séjour des patients dans les établissements psychiatriques doivent être améliorées. La nécessité se fait ressentir d'une amélioration plus perceptible de l'intégration des minorités, en particulier les Roms. Les droits démocratiques et la libre expression de l'opinion, ainsi que les principes de la Convention d'Aarhus et l'accès à l'information doivent être garantis. Nous avons en effet été sidérés par les menaces proférées à l'encontre de représentants d'ONG environnementales et d'initiatives de citoyens. Ma collègue, Mme Harms, formulera quelques remarques sur les problèmes environnementaux liés aux centrales nucléaires de Kozloduy et de Belene.

La corruption doit être combattue énergiquement sous ses formes multiples et variées, et toutes les mesures

possibles doivent être prises afin de faire la lumière sur le sort des 14 marins bulgares qui sont portés disparus depuis le naufrage de l'Hera en mer Noire en février 2004.

Remek (GUE/NGL). - (CS) En tant que citoyen d'un nouvel État membre auquel l'opportunité a déjà été donnée de rejoindre la Communauté, je souhaiterais exprimer mon soutien à la future adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, conformément aux recommandations de ce jour de nos rapporteurs. Je pense que tant la Bulgarie que la Roumanie doivent bénéficier des mêmes opportunités que nous à la condition que leurs citoyens décident de les mettre à profit. Les exigences requises doivent bien entendu être satisfaites, mais la possibilité doit ensuite être offerte à ces pays de démontrer qu'ils peuvent apporter une contribution à l'UE, dès lors notamment que les signes se sont récemment multipliés que, dans le futur, des pays qui sont relativement éloignés géographiquement de l'Europe à proprement parler adhéreront à l'UE. L'attente aux portes de l'UE constitue une puissante motivation, ainsi qu'en attestent les niveaux d'activité croissants en Bulgarie et en Roumanie. De surcroît, nous ne devons pas oublier que la Bulgarie et la Roumanie appartiennent aux Balkans. Je pense que les chances de paix dans cette région sont sensiblement plus grandes si ces deux pays font partie de l'UE que dans le cas contraire.

Piotrowski (IND/DEM). - (PL) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, lors de sa dernière réunion à Bruxelles, la commission des affaires étrangères a voté à une large majorité le soutien aux demandes d'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie. Les membres du groupe Indépendance/Démocratie au sein de la commission des affaires étrangères faisaient partie de ceux qui ont voté en faveur de ces demandes d'adhésion, car nous n'avons aucunement l'intention de contrecarrer les ambitions de ces deux pays européens à être intégrés au reste de l'Europe. Nous sommes tout à fait conscients que la Bulgarie et la Roumanie ont réalisés d'énormes progrès sur le plan des réformes politiques et économiques, mais nous estimons cependant qu'il est de notre devoir d'avertir les citoyens de ces deux pays qu'il ne faut pas se montrer trop optimistes.

Bien que des documents officiels de la Commission établissent que l'un des objectifs de l'Union européenne est de renforcer la solidarité entre ses peuples tout en respectant leur histoire, leur culture et leurs traditions, tout cela est en fait bien éloigné de la vérité. La solidarité n'est plus une priorité pour l'Union européenne. Ce qui compte vraiment, c'est un type particulier de compétitivité, garantie par la dernière version de la stratégie de Lisbonne. Les nouveaux États membres de l'Union européenne n'ont pas reçu assez de fonds, ce qui implique que les politiques actuelles généreront des différences encore plus importantes entre les régions et les pays. Il existe un risque substantiel qu'au lieu de recevoir une véritable aide au développement, la Bulgarie et la Roumanie ne feront que payer pour entretenir la structure bureaucratique de l'Union européenne à travers leurs contributions au budget communautaire.

Libicki (UEN). - (PL) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je regrette de constater que le débat d'aujourd'hui a été dominé par les comptables et les bureaucrates. C'est pourquoi j'étais heureux d'entendre M. Schmit, le représentant du Conseil, attirer notre attention sur un aspect qui devrait en fait être évident, à savoir qu'il s'agit d'un véritable moment historique, surtout pour la Bulgarie et la Roumanie. L'adhésion de ces deux pays signifiera enfin la disparition totale des divisions créées par l'accord de Yalta et qui allaient à l'encontre de la culture, de la tradition et de la justice européennes. En outre, les deux pays que nous accueillons dans l'Union européenne ont traditionnellement appartenu à la culture européenne. Lorsqu'ils ont gagné leur indépendance il y a plus de 100 ans, ils ont fait de gros efforts pour s'établir comme des États modernes afin de faire partie de la culture européenne occidentale. Personne ici ne peut ignorer des noms tels que Brancusi, Eliade et Carmen Sylva, un pseudonyme utilisé par la reine de Roumanie il y a 90 ans pour publier des écrits extrêmement célèbres.

De même, la Bulgarie s'est libérée de la domination ottomane lorsqu'elle a acquis son indépendance en invitant la dynastie d'Europe occidentale des Saxe-Cobourg-Gotha à monter sur le trône. Un représentant de cette dynastie, l'actuel Premier ministre bulgare, dirige désormais le pays avec succès vers l'Union européenne. Nous devrions saluer ces pays et nous réjouir qu'ils fassent leur entrée dans notre famille des nations européennes.

Martin, Hans-Peter (NI). - (DE) Monsieur le Président, au cours de la campagne électorale européenne qui

a eu lieu en Autriche il y a moins d'un an, les chefs de file des principaux partis, M. Swoboda et Mme Stenzel, ont été interrogés par des électeurs préoccupés par l'élargissement à dix pays en cours à l'époque sur la situation des futurs candidats à l'élargissement. Leur réponse a été la suivante: « Cette question n'est pas à l'ordre du jour ».

La mesure dans laquelle cette déclaration a trompé l'électorat - et c'était son objectif - semble évidente à la lecture de ces rapports, si ce n'était pas déjà le cas. S'enfouir la tête dans le sable est devenu une question de politique de cohérence, car les arguments en faveur de l'arrêt de ces adhésions supplémentaires prématurées ne cessent d'augmenter: la corruption, l'administration, le fait que le dossier de la Constitution de l'UE n'est pas encore réglé. Nous-mêmes ne sommes pas en mesure de franchir ce pas.

Ce que nous sommes supposés adopter demain au sein de cette Assemblée, lorsqu'il s'agit de permettre à l'Europe de fonctionner et d'être vraiment démocratique, est irresponsable et finira par se révéler être au détriment des pays qui insistent désormais pour être admis dans l'UE.

Ferber (PPE-DE). - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil - je suis heureux de vous voir ici, même si vous n'écoutez pas -, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, notre rôle de députés européens comprend deux aspects qu'il convient d'examiner. Le premier consiste à vérifier que le processus d'élargissement respecte nos droits en tant que tels. En ma qualité de porte-parole de mon groupe au sein de la commission des budgets, qui a adopté hier soir à l'unanimité le rapport Dührkop Dührkop, je peux vous dire que, selon moi, les compétences budgétaires du Parlement européen en ce qui concerne cet élargissement n'ont pas été prises en considération.

Monsieur le Commissaire, votre déclaration « J'examinerai une requête du Parlement européen » ne constitue pas, à mes yeux, un engagement contraignant d'une quelconque utilité pour nous sur le plan juridique. Rien n'est garanti. Il est évident, pour moi, lorsque j'analyse ce qu'il se passe ici, que les droits de cette Assemblée ne bénéficient pas de l'attention qu'ils méritent.

En outre, nous devons examiner si oui ou non la Bulgarie et la Roumanie remplissent les critères d'adhésion. Quand, si ce n'est lors du vote rendu obligatoire par le Traité et qui devrait avoir lieu demain, sommes-nous censés intervenir sur ce sujet? Dois-je rappeler ce que cette Assemblée a dit, chaque année, dans les rapports intermédiaires, particulièrement en ce qui concerne la situation en Roumanie? Je ne constate aucune preuve de progrès. Même en me projetant fin 2006, je ne parviens pas à envisager que l'objectif soit atteint. J'avais proposé que la plénière vote sur les demandes d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie seulement après que le prochain rapport intermédiaire nous aura été présenté, mais, malheureusement, cela s'est avéré impossible.

Permettez-moi donc de dire clairement - et je peux dire cela également au nom de plusieurs députés de mon propre pays - que, pour l'heure, nous ne pouvons pas donner notre accord, particulièrement en ce qui concerne la Roumanie.

(Applaudissements)

Swoboda (PSE). - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, je voudrais commencer par remercier chaleureusement les rapporteurs pour leur travail complet et soigné. Ces rapports sont très francs, ce qui les fait sembler plus critiques qu'ils ne devraient l'être, mais il est bon que ces questions soient mentionnées.

Je voudrais également remercier le président en exercice du Conseil ainsi que le commissaire, car M. Schmit et le commissaire Rehn ont tous deux fait des efforts considérables pour prendre en considération les souhaits et les idées du Parlement. Je sais qu'ils ont dû surmonter de nombreux obstacles juridiques. Bien que je sois d'accord en principe avec ce qu'a dit M. Ferber s'agissant des droits du Parlement, aujourd'hui, il ressort clairement des déclarations du président en exercice du Conseil et du commissaire qu'il est impossible que le Conseil et la Commission ne tiennent tout simplement pas compte d'une position explicitement négative prise, en automne, par le Parlement européen, le représentant des peuples de

l'Europe. C'est en fait sur cette seule base que bon nombre de nos députés se sentent en mesure de voter de manière positive.

Il reste beaucoup à faire. Contrairement à ce qui a été dit par M. Lagendijk - pour qui, permettez-moi de le dire, j'ai la plus grande considération -, il n'est pas exact que tout était précédemment noir, rouge ou quoi qu'il en soit mauvais et que tout irait bien maintenant. L'ancien gouvernement a aussi consenti des efforts - pas assez, je l'admets - et nous espérons donc vivement que son successeur intensifiera ses efforts.

J'étais en Roumanie il y a une semaine, vendredi dernier, et j'ai pu constater le sérieux avec lequel le gouvernement et les différents membres du parlement prennent la mise en œuvre des réformes. En ce qui concerne la lutte contre la criminalité transfrontalière, permettez-moi de préciser que les efforts de la Roumanie s'intensifient à la faveur de ce qui arrive en Ukraine, dont nous obtenons pour la première fois une réaction positive. Je voudrais demander au Conseil et à la Commission de veiller à ce que l'Ukraine aide la Roumanie à remporter cette bataille contre le crime international, et si la guerre contre la corruption en Roumanie même est gagnée, il est très probable que cette bataille sera remportée. Je voudrais, toutefois, vous demander à tous les deux de prendre ce point ainsi que nos avis très au sérieux, comme nous prenons au sérieux vos promesses.

Jensen (ALDE). - (DA) Monsieur le Président, le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe souhaite également se plaindre avec énergie du manque de respect envers le Parlement ainsi que du non-respect des pouvoirs budgétaires du Parlement européen que nous constatons dans le cadre des négociations relatives à l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que cela arrive. Il en a été de même lors de l'élargissement de l'année dernière à dix nouveaux pays. Là encore, le Conseil a rédigé de manière totalement unilatérale les prévisions des coûts de l'élargissement dans l'annexe des traités d'adhésion. Nous pourrions penser que ce qui est arrivé par la suite et lors des négociations ultérieures entre le Parlement et le Conseil aurait marqué la mémoire du Conseil. Il semblerait néanmoins que le Conseil l'ait assez courte.

Est-ce vraiment difficile? Ce que nous avons demandé, c'était que le Conseil - comme convenu avec la présidence luxembourgeoise - signe une déclaration conjointe soulignant que, comme prévu, les trois institutions doivent parvenir à un accord sur les conséquences financières de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Mais non. Le Conseil ne veut pas signer une telle déclaration. Il s'agit d'une illustration claire du manque de volonté de coopérer et cela survient juste avant les préparatifs en vue de l'accord relatif aux perspectives financières pour les budgets pluriannuels après 2006. L'absence d'une approche conjointe pourrait avoir ici des conséquences particulières, si un accord sur les perspectives financières n'est pas trouvé avant l'expiration des perspectives actuelles.

Je voudrais remercier le commissaire pour nous avoir présenté dans le détail l'état des perspectives financières ainsi que pour son soutien à la présentation de l'avis du Parlement. Je voudrais également remercier M. Schmidt pour sa promesse de tenter encore une fois d'obtenir une déclaration conjointe signée par le Conseil. Je lui souhaite bonne chance dans cette tâche.

Harms (Verts/ALE). - (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais ajouter quelque chose à propos de Kozloduy. L'espoir de mon groupe est que cette centrale nucléaire soit démantelée conformément à ce qui a été convenu dans le protocole sur ce point. Nous avons l'impression que, sur cette question, le rapport Van Orden pourrait bien être clarifié, étant donné que M. Van Orden a laissé cette question très ouverte. Je suis très heureuse du soutien de Mme Stenzel et de M. Swoboda, dont l'amendement sera, j'en suis certaine, largement appuyé par leurs groupes.

J'ai appris hier que le gouvernement bulgare a pris une décision finale quant à la construction d'une nouvelle centrale électrique à Belene et nous avons, sur ce point également, déposé un amendement. La Bulgarie est un grand exportateur d'électricité. Je ne vois pas la nécessité de poursuivre les travaux de construction à Belene, qui représentent une augmentation des risques dans le pays, pour envoyer de l'électricité à l'extérieur de celui-ci. Selon moi, ces travaux, tout comme l'investissement d'argent européen dans ce projet, ne sont pas logiques. Mon collègue, M. Horáček, a mentionné les grandes difficultés

auxquelles les militants des droits des citoyens étaient confrontés, à Belene, en particulier. Ce n'est pas un bon signe lorsque Greenpeace International rapporte que les opposants à l'énergie nucléaire en Bulgarie soit en proie à des attaques tellement graves qu'ils ont besoin d'une protection personnelle.

Karatzafelis (IND/DEM). - (EL) Monsieur le Président, la question qui se pose à chaque fois que des nouveaux pays adhèrent est-elle toujours simplement financière? En d'autres termes, est-ce uniquement une question de coûts, de déficit, de croissance et de production ou s'agit-il également d'une question culturelle? Est-ce peut-être aussi une question sociale? La Roumanie et la Bulgarie n'affichent évidemment pas le taux de croissance ou le niveau de justice sociale du reste de l'Europe. Ils ont perdu quarante-cinq années, auxquelles nous avons renoncé lorsque nous les avons envoyés vers l'Union soviétique. Roosevelt et Churchill ont tous deux apposé leur signature à côté de celle de Staline. Nous leur devons dès lors quarante-cinq années de retard en matière de développement social et de croissance économique. Nous devons donc leur rendre ce que nous leur devons sans ronchonner; nous devons leur tendre la main et les intégrer à la société européenne. Nous le devons à la civilisation, à la culture de l'Europe. Ne nous arrêtons pas uniquement à des chiffres arides. Ceux-ci sont pour les technocrates. Les chiffres ne bâtissent pas des républiques, ils constituent des institutions bancaires, mais ici, nous construisons la république européenne, l'idée européenne. Votons dès lors en faveur de ces adhésions, car elles sont nécessaires pour l'ampleur de l'Europe, nécessaires pour ces nouvelles idées dont nous devons doter l'Europe.

Tatarella (UEN). - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je prends la parole au nom du groupe Union pour l'Europe des Nations et de la délégation italienne de l'Alleanza Nazionale. Demain, nous voterons en faveur de cette résolution et nous saluons la signature du traité et les adhésions qui suivront de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Depuis 1989, tous les gouvernements roumains successifs ont eu pour seul et principal objectif l'adhésion du pays à l'Union européenne. Le chemin a été tortueux et difficile, mais il est indubitable que des progrès significatifs ont été réalisés. Au cours de ces dernières années, le gouvernement de Bucarest en particulier a enregistré des progrès rapides. La Commission en est consciente et, dans son rapport de 1997 sur le respect des critères politiques, elle a reconnu les énormes efforts de réforme réalisés par ce pays^o - consolidation de la démocratie, État de droit, respect des minorités ainsi que réformes dans le domaine de l'administration publique. Des problèmes subsistent encore certainement, mais nous devons nous montrer confiants.

Masiel (NI). - (PL) Monsieur le Président, la Roumanie et la Bulgarie sont des pays européens. Nous ne pouvons que regretter ce qui est arrivé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et l'adhésion de ces pays à l'Union européenne constituera non seulement une espèce de réparation pour le catastrophique accord de Yalta, mais elle répondra également aux souhaits d'énormément de gens, dont Jean-Paul II. Le fait de savoir si ces pays rejoindront l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007 ou à une date ultérieure est hors sujet, car même si nous attendions 40 ans, ils ne seraient toujours pas prêts sur les plans économique et social. Toutefois, le véritable souhait de construire une Europe commune et juste sur la base du patrimoine chrétien constitue notre critère clé, et c'est pourquoi je voudrais suggérer que la Roumanie et la Bulgarie rejoignent l'Union le 1^{er} janvier 2007 et non plus tard. Nous ne devrions pas décourager leur zèle pro-UE, au contraire. Nous devrions l'utiliser à bon escient afin de garantir que les dernières réformes nécessaires avant l'adhésion soient réalisées.

Podestà (PPE-DE). - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la délégation de ce Parlement à la commission parlementaire mixte UE-Roumanie s'est rendue à Bucarest la semaine dernière. Nous avons tenu des réunions avec nos collègues parlementaires, le nouveau chef de l'État, le Premier ministre ainsi que d'autres ministres. Nos impressions globales étaient favorables. Même du côté roumain, il n'y a eu aucune tentative de dissimuler les problèmes qui subsistent, un élément qui m'a semblé extrêmement positif étant donné qu'il nous permet d'évaluer les efforts réalisés jusqu'à aujourd'hui.

Il y a peu, un collègue a déclaré que ces pays n'avaient fait aucun progrès. Ce n'est tout simplement pas vrai. La Roumanie et la Bulgarie ont réalisé des progrès significatifs et rapides. S'agissant particulièrement de la Roumanie, spécialement au cours de ces derniers mois qui ont suivi le changement de gouvernement, après les élections de novembre, ces progrès ont répondu aux récentes requêtes du Parlement européen - par

exemple, celles du rapport du commissaire Verheugen que cette Assemblée a adopté au mois de novembre dernier. Je pense que l'Union européenne doit être cohérente: il serait véritablement étrange de devoir expliquer aux opinions publiques roumaine et bulgare que leurs pays risquent de devenir les otages de l'incapacité du Conseil et du Parlement à trouver un consensus sur des questions relatives au budget et aux perspectives financières.

Je crois sincèrement que nous devons prendre acte de l'engagement important pris par ces pays. Il n'y aura pas de solutions miracles; le respect des normes nécessaires à l'adhésion dépend uniquement de leurs propres efforts. Toutefois, nous ne pouvons pas compromettre a priori l'objectif ces pays s'efforcent de parvenir.

Hänsch (PSE). - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, favorable à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne depuis le début, je soutiens toujours cette position et continuerai à le faire. Je suis ravi des progrès que ces deux pays ont réalisés ces dernières années.

Aujourd'hui, cependant, le Parlement doit voter en faveur des traités d'adhésion alors que les négociations sur ces traités n'ont pas encore été clôturées. Certains aspects clés des critères de Copenhague ne sont pas encore respectés et, en menaçant d'utiliser les clauses de sauvegarde et d'ajournement, la Commission et le Conseil ont reconnu l'échec politique des négociations. Il nous est pratiquement demandé de donner notre accord à une adhésion artificiellement étayée.

Simultanément, le Conseil fait toutefois pression pour que les Traités soient signés dans l'urgence, au mépris des prérogatives budgétaires du Parlement. Nous ne devons néanmoins pas punir la Roumanie et la Bulgarie pour cela et l'échange de lettres entre M. Barroso, président de la Commission, et M. Borrell, président du Parlement, nous permet au moins de voter favorablement, même si nous sommes loin d'être réjouis par cette idée.

Le président en exercice du Conseil et le commissaire doivent néanmoins être conscients que nous perdons rapidement notre confiance dans la volonté et la capacité du Conseil et de la Commission à conduire les futures négociations d'élargissement comme il se doit, à savoir de manière équitable, responsable et dans l'intérêt de chacun. Je vous conseillerais de ne pas compter sur la tolérance constante de cette Assemblée et, surtout, je vous demanderais de confirmer à ce Parlement au mois de novembre, lorsque vous soumettez votre rapport, que les pays sont prêts à adhérer au lieu de nous présenter un autre rapport intermédiaire.

Cette Assemblée a toujours envisagé de manière favorable la question de l'élargissement par le passé, mais rien ne permet de dire que cela continuera à être le cas à l'avenir.

Nicholson of Winterbourne (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, en 1999 à Helsinki, le Conseil, la Commission et le Parlement avaient imposé à la Roumanie la tâche de s'attaquer à trois domaines essentiels.

En ce qui concerne l'un de ces domaines - les progrès réalisés en matière des droits des enfants -, je peux aujourd'hui rendre un avis extrêmement favorable. Depuis cette date, la Commission a consacré 60 millions d'euros en faveur de la mise en œuvre des droits des enfants. Avec l'aide du gouvernement roumain, la Commission a mis en place un système de type familial pour les enfants nécessiteux par le biais de la création de garderies, de maisons de type familial, d'unités pour mère et enfant et de centres pour enfants nécessitant une attention spéciale.

D'année en année, la Commission a mené, avec le gouvernement, une importante campagne de sensibilisation du public et elle a instauré et mis en place de vastes programmes de formation destinés aux professionnels en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, sans oublier la nouvelle législation roumaine, qui est exceptionnellement rigoureuse.

C'est ainsi que le nombre d'enfants placés en institutions de soins a chuté de 85 000 à 35 000. Les

conditions dans les institutions se sont nettement améliorées et 15 000 enfants ont été placés dans des familles d'accueil. Quelque 30 000 enfants ont été réintégrés dans leurs propres familles. Rien que l'année dernière, 1 800 enfants ont été adoptés dans des familles et il y a deux ou trois ans, 25 000 enfants nécessitant une attention spéciale ont pu réintégrer pour la première fois un cycle de scolarisation normal.

La Commission a œuvré d'arrache-pied à la mise en œuvre d'une nouvelle législation concernant 6,5 millions d'enfants roumains. Cette nouvelle loi est nettement en avance par rapport à d'autres lois dans la région, voire par rapport à la législation de certains pays de l'Union européenne. C'est une loi très moderne. Elle soutient la famille, elle s'oppose à la violence envers les enfants et elle interdit le placement en institution d'enfants de zéro à deux ans. Dans certains États membres de l'Union européenne, plusieurs milliers d'enfants sont placés en institution, y compris des enfants entre zéro et deux ans.

En ce qui concerne les contacts entre parents et enfants, la nouvelle loi est particulièrement rigoureuse et très moderne. La Commission a créé un groupe spécial formé de représentants des États membres et dirigé par un juge belge en vue d'aider à l'élaboration de cette nouvelle législation.

Bref, la Roumanie possède désormais, comme certains États membres l'ont annoncé lors d'une réunion organisée en Grèce le 8 avril, une législation plus progressiste et plus réformée que plusieurs États membres. Je félicite la Roumanie. Ce n'est qu'un exemple positif, mais il y en a bien d'autres. La Roumanie a sans conteste gagné sa place au sein de l'Union européenne et je serai ravie de voter en faveur de son adhésion.

Borghesio (IND/DEM). - *(IT)* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'adresse mes meilleurs vœux à la Roumanie - un pays où travaillent des milliers d'entreprises de la vallée du Pô - bien que quelques questions sensibles subsistent encore: immigration illégale, trafic d'êtres humains ainsi que la question déjà mentionnée de la protection de l'enfance.

S'agissant de la Bulgarie, nous devons prendre en considération un nouvel événement, à savoir les révélations d'hier dans un quotidien important par l'ex-directeur des services secrets de l'Allemagne de l'Est, qui a finalement révélé la vérité sur le fait que l'attaque contre le pape avait été organisée, dirigée et mise en œuvre par les services secrets bulgares. Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, tirons parti de la situation actuelle et demandons aux autorités bulgares de révéler la vérité! Nous leur demandons d'ouvrir leurs dossiers et de finalement expliquer à l'Europe ce qui est réellement arrivé et qui a fourni l'arme à Ali Agca, un homme entraîné en Bulgarie. Nous demandons ce qui est arrivé parce que certaines personnes ont encore les mains entachées du sang de cette attaque, avec une lourde responsabilité sur les dirigeants de cette période de l'histoire, qui est heureusement désormais dernière nous depuis la chute du mur de Berlin. Attirons l'attention sur cette grave responsabilité; trouvons la vérité et ne tournons pas la page sans avoir d'abord clairement et honnêtement établi ce qui est véritablement arrivé.

Mölzer (NI). - *(DE)* Monsieur le Président, selon les partisans de l'élargissement, les Balkans seraient plus stables si la Roumanie et la Bulgarie rejoignaient l'Union européenne dans un peu moins de deux ans. Il est indubitable que leur statut est celui de membres de la communauté européenne des nations, et l'Autriche en particulier salue la perspective de l'élargissement de l'UE pour intégrer de grandes étendues d'un pays qui était partie intégrante de la famille autrichienne des nations avant la Première Guerre mondiale. Simultanément, toutefois, cela ne change rien au fait que ces deux pays continuent d'être confrontés à de sérieux problèmes qui n'ont pas encore été résolus, malgré tous les efforts de réforme, et qui ne sont pas confinés aux sphères économique et sociale. La Roumanie et la Bulgarie connaissent également des problèmes importants liés à l'exportation de la criminalité, dont une cause loin d'être négligeable est la corruption au sein de ces pays. En outre, étant donné que 30% des Roumains vivent encore au niveau du seuil de pauvreté, il existe un risque que le marché du travail de l'UE sera mis sous une énorme pression.

Selon nous, les problèmes susmentionnés sont la preuve qu'il peut-être bien trop tôt pour l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE. La Roumanie et la Bulgarie - à savoir les autorités de Sofia et de Bucarest - devront prendre la tête de la lutte contre la criminalité avant d'obtenir leur entrée dans l'Union européenne.

Gál (PPE-DE). - (HU) Monsieur le Président, si je vote demain en faveur de l'adhésion d'une Roumanie en mesure de respecter et d'appliquer les normes et les pratiques européennes, c'est en attirant l'attention sur le fait qu'il importe d'être en mesure de contrôler la manière dont les engagements sont honorés.

La Roumanie a connu des transformations importantes au cours de ces quinze dernières années. Sur une courte période de temps, elle est passée d'un pays à la traîne, littéralement plongé dans l'obscurité, et d'une dictature brutale, à un membre de l'OTAN et un candidat à l'adhésion à l'UE. Espérons que grâce à son nouveau gouvernement, les fondations d'un système véritablement basé sur l'État de droit seront également jetées au cours des mois à venir.

À côté des réussites, toutefois, la transition est aussi gênée par certaines questions irrésolues. En tant que députée européenne hongroise, je me dois de souligner en particulier les nombreuses exemptions transitoires demandées par la Roumanie dans le domaine de la protection de l'environnement, dont certaines ont une incidence directe sur l'état de l'environnement naturel hongrois. Ces questions sensibles et non résolues comprennent la corruption, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la restitution des biens de l'Église et de la communauté, la question de l'université hongroise d'État, les droits culturels du peuple Csango, les initiatives de la communauté hongroise et de la région de Székely visant à obtenir leur autonomie ainsi que les dispositions de la législation électorale - également critiquées par les organisations internationales - qui constituent une discrimination à l'encontre des organisations des minorités.

Nous espérons que des progrès seront réalisés dans ces domaines également au cours des mois à venir. Il s'agit d'un moment historique pour les citoyens de la Roumanie et pour la communauté hongroise de Transylvanie, qui revêt une importance particulière à mes yeux. Je crois que l'adhésion consolidera la capacité du million et demi de personnes de la minorité hongroise à façonner leur avenir et à avoir la possibilité de parvenir à l'autogouvernance, l'autonomie et l'indépendance. En approuvant la signature du traité d'adhésion, nous offrons une chance à la Roumanie. C'est pourquoi je voudrais mettre tout particulièrement l'accent sur un suivi strict au cours de la période entre la signature du traité d'adhésion et la véritable date d'adhésion. Le Parlement européen doit jouer un rôle dans ce processus afin que les craintes de chacun puissent être apaisées d'ici la véritable date de l'adhésion.

Travailler au sein du Parlement européen m'a clairement démontré que l'avenir de la Roumanie, et notamment de la communauté hongroise, dépend de nous à maints égards. Montrons-nous déterminés lorsque nous demandons des comptes à la Roumanie, même si la délégation du gouvernement au pouvoir à un moment donné est moins encline à le faire, car dissimuler des problèmes aurait un effet démoralisant sur la population des États membres. Cela est particulièrement essentiel pour les citoyens roumains, dont la seule préoccupation doit être de sortir de l'adhésion en vainqueurs. Voilà ce qui sous-tend mon vote favorable. Donnons une chance à ces personnes.

Rouček (PSE). - (CS) Une année sera bientôt écoulée depuis l'élargissement historique lors duquel dix nouveaux États membres ont rejoint l'UE. Il est évident que les résultats de cet élargissement ont été dans l'ensemble positifs. Cela est vrai non seulement pour les États membres qui ont adhéré à l'Union européenne il y a un an, mais également pour les anciens États membres. Je suis assez convaincu que l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie sera aussi couronné de succès. La simple perspective de l'adhésion s'est révélée être une motivation importante tant pour la Roumanie que pour la Bulgarie à réformer leurs systèmes politiques ainsi qu'à mettre en œuvre plusieurs réformes relatives aux droits de l'homme et aux libertés civiles, au système politique et à la constitution d'une économie plus solide.

Il reste beaucoup à faire, bien entendu, et nos rapporteurs en ont donné une présentation claire, sans ambiguïté et extrêmement objective dans leurs rapports. Je crois que tant la Roumanie que la Bulgarie continueront à être aussi performantes au cours des prochains mois qu'elles l'ont été jusqu'à présent et que ces deux pays seront en mesure de rejoindre l'Union européenne en 2007. Je suis conscient que la question de la répartition des compétences entre les différentes institutions européennes a suscité quelques controverses, mais nous ne devons pas perdre de vue notre objectif principal, à savoir poursuivre l'élargissement d'un espace de démocratie, de liberté, de stabilité et de prospérité. Cet espace doit être élargi afin d'intégrer l'Europe du Sud-est, afin que non seulement la Hongrie et la République tchèque, mais

également à l'avenir la Roumanie et la Bulgarie, puissent représenter un exemple solide et positif pour des pays tels que la Serbie, le Monténégro ou l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Varvitsiotis (PPE-DE). - *(EL)* Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter les deux rapporteurs pour leurs rapports détaillés. Au mois de décembre dernier, le Conseil européen a annoncé la clôture des négociations avec les deux pays, avec le consentement de la commission des affaires étrangères, qui était absolument clair. Aujourd'hui, nous avons également entendu des déclarations tant du Conseil que du commissaire, M. Rehn. Chacun a souligné que ces deux pays avaient fait de remarquables progrès dans le cadre de leurs efforts visant à s'aligner sur l'acquis communautaire. Toutefois, ces deux pays n'en ont pas fini, surtout dans les chapitres de la corruption, de la justice et de la lutte contre le crime organisé. Ces problèmes, selon moi, peuvent être surmontés au cours de la période des dix-huit mois restants. En outre, les progrès réalisés seront suivis de près par la Commission, comme le commissaire Rehn l'a dit. Je voudrais également mettre en exergue que l'amendement sur la base duquel le Parlement européen prendra part entière à la procédure d'adhésion de ces deux pays ainsi qu'au processus décisionnel, au cas où les clauses de sauvegarde devraient être utilisées, est également important car cela préserve, pour ainsi dire, le contrôle par le Parlement. Nous, les députés grecs du PPE-DE, soutenons vivement les perspectives d'intégration de la Roumanie et de la Bulgarie, conscients que cela renforcera la stabilité et la sécurité dans les Balkans. Nous estimons également qu'un résultat négatif enverrait un mauvais message politique et découragerait ces pays à consentir tous les efforts nécessaires à un rythme soutenu.

Tabajdi (PSE). - *(HU)* Monsieur le Président, pour la Hongrie, l'adhésion de la Roumanie est une question d'intérêt national étant donné que l'histoire des relations hongro-roumaines a été jalonnée de conflits. L'UE peut fournir un cadre permettant de résoudre ces conflits définitivement, mais cela n'arrivera pas automatiquement. La communauté hongroise, forte de 1,5 million de personnes en Roumanie, a un intérêt tout particulier à devenir membre de l'UE aussi vite que possible; le soutien à l'UE au sein de ce groupe atteint plus de 90%. Dans un esprit de bon voisinage politique, la Hongrie voudrait offrir son assistance au gouvernement roumain afin de permettre à ce pays de respecter les exigences définies en détail dans le présent rapport, de sorte à éviter le report de l'adhésion de la Roumanie et de garantir que la clause de sauvegarde ne devra pas être invoquée.

Les tâches qui restent à accomplir comprennent des domaines importants tels que la création d'une véritable autogouvernance locale et la mise en œuvre d'une réelle décentralisation. Il importe que le Parlement européen rappelle au gouvernement roumain de continuer à améliorer la situation de la minorité hongroise, d'appliquer des mesures spéciales, de mettre l'accent sur la nécessité de la subsidiarité et de l'autogouvernance locale.

Autogouvernance est synonyme d'autonomie, et une minorité d'un million et demi de personnes en a grandement besoin. Je fais référence tant à l'autonomie personnelle, individuelle pour les Hongrois dispersés à travers tout le pays qu'à la nécessité d'une autonomie territoriale pour les zones densément peuplées de Hongrois. À cet égard, les régions roumaines devraient être constituées sur la base des traditions linguistiques historiques. Je vous remercie, Monsieur Moscovici, pour votre rapport. Il encourage et aide considérablement les minorités en Roumanie. Avec les conditions susmentionnées, je soutiens sans réserve l'adhésion rapide de la Roumanie.

Beazley (PPE-DE). - *(EN)* Monsieur le Président, j'ai moi aussi participé à la visite organisée la semaine passée à Bucarest par la commission parlementaire mixte UE-Roumanie et je remercie vivement le président du Parlement ainsi que notre vice-président, M. Podestà, d'avoir permis, dans des circonstances extraordinaires, que le vote puisse être organisé cette semaine.

Le principal point dont je souhaite faire écho devant l'Assemblée concerne l'incroyable ouverture avec laquelle les membres du gouvernement roumain - tant le président que le Premier ministre et les différents ministres - ont reconnu les difficultés dont ils ont hérité. Ils n'ont à aucun moment essayé de les dissimuler. Et ils sont malgré tout parvenus en très peu de temps à présenter des programmes détaillés sur la manière d'aborder ces difficultés et ils en ont évalué les coûts. Il ne s'agissait donc pas d'une simple liste de souhaits, mais bien d'une manière très pragmatique d'aborder ces difficultés.

Nous connaissons tous les problèmes en jeu: la lutte contre la corruption, l'indépendance du système judiciaire, la protection de l'environnement. Il est évident que l'Union européenne devra aider la Roumanie en matière d'investissements étrangers et de coopération afin de rétablir la société civile. Un simple regard dans les livres d'histoire et sur les photos de Bucarest au début du siècle passé permet de constater à quel point la Roumanie était un pays prospère et cultivé dans le cercle des pays européens. J'estime que la Roumanie rejoindra l'Europe et qu'elle le mérite.

Il subsiste des inquiétudes, en particulier concernant le sort de la minorité hongroise de Transylvanie, qui n'a pas été traitée correctement dans le passé, mais je crois que nous avons reçu des assurances à cet égard.

C'est pourquoi je voterai en faveur de l'adhésion. Il est capital d'envoyer le bon message, non seulement aux autorités roumaines, mais également à la population roumaine. Ce n'est évidemment pas la fin de l'histoire; notre travail devra être poursuivi après l'adhésion. Je tiens à remercier nos hôtes roumains qui nous ont reçus à Bucarest et signaler également que les ambassades de l'UE - c'est-à-dire les représentants des États membres - travaillent de concert avec la Commission dans le but de garantir la réalisation de cette tâche très difficile.

Leinen (PSE). - (DE) Monsieur le Président, cette Assemblée a toujours été en faveur de l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE. Ayant déclaré à maintes reprises que cette adhésion devrait avoir lieu le 1er janvier 2007, nous nous féliciterions vivement qu'une décision en ce sens soit prise demain.

En tant que membre de la commission parlementaire mixte UE-Roumanie, j'ai vu de mes propres yeux les progrès que ce pays a réalisés, malgré tous les problèmes légués par le régime Ceausescu. Nous ne pouvons pas nier, cependant, que la Roumanie a encore beaucoup de pain sur la planche avant son adhésion et doit notamment lutter contre la corruption et garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, deux questions auxquelles il a été fait référence à de nombreuses reprises. Je suis ravi de voir que le nouveau gouvernement œuvre à la réalisation de ces objectifs et que des plans d'action nationaux ont été produits jusqu'en 2007. La corruption, c'est tout simplement voler l'économie nationale et le peuple; il s'agit d'un mal qui doit être éradiqué de la société.

La Roumanie doit être un État de droit viable. Peu importe les problèmes rencontrés quant aux nominations aux principaux postes des organes constitutionnels, la constitution doit être respectée, et je voudrais également souligner que la Roumanie est membre de la famille européenne et qu'elle ne sort du lot en aucune façon. L'idée d'un axe Washington-Londres-Bucarest est peut-être quelque peu présomptueuse, mais, alors que nous sommes impatients de voir ce pays rejoindre l'UE, je crois qu'il coopérera de manière efficace et satisfaisante avec nous.

McGuinness (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, permettez-moi, en premier lieu, de me réjouir des progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de son adhésion à l'Union européenne. En peu de temps, beaucoup de choses ont été réalisées et je tiens à en féliciter les autorités roumaines.

Nous avons entendu parler cet après-midi des domaines dans lesquels des progrès supplémentaires doivent être réalisés ainsi que de nos sincères inquiétudes quant à leur financement. En dépit des propos très positifs tenus par Mme la baronne Nicholson of Winterbourne sur l'amélioration de la situation des enfants en Roumanie, les soins apportés aux enfants et aux jeunes adultes dans les institutions d'État restent un problème. Je pense notamment aux enfants et aux jeunes adultes qui présentent des handicaps. Il y a moins d'un an, Amnesty International a publié un rapport troublant sur la mort tragique d'un certain nombre de patients dans un hôpital psychiatrique roumain. Le rapport indiquait que les décès étaient principalement dus à la malnutrition et à l'hypothermie et qu'ils ne représentaient malheureusement pas une exception dans le système roumain de soins psychologiques.

Je sais que l'Union européenne, en collaboration avec les autorités roumaines, a participé à des travaux très importants en vue de réduire le nombre d'enfants et de jeunes adultes séjournant dans des institutions de soins. Amnesty International a cependant signalé qu'une attention insuffisante avait été portée aux

nombreux jeunes adultes transférés de façon inappropriée des institutions d'État qui ont été fermées vers des hôpitaux psychiatriques où ils pourraient bien languir le restant de leur vie.

Il est vrai que les choses se sont nettement améliorées en Roumanie. La Commission m'a récemment fait part de tout le travail qu'elle réalise à cet égard, mais il reste encore fort à faire dans ce domaine. On ne peut tout simplement admettre que des enfants et des jeunes adultes soient soignés de manière inadéquate en Roumanie - ni du reste dans n'importe quel État membre de l'UE.

Je suis favorable à l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, mais je demande instamment aux autorités roumaines, à la Commission, à l'Assemblée et à tous les organes compétents de ne pas oublier les personnes dont j'ai parlé: celles qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer. Leur situation doit être suivie attentivement et améliorée durant la période préparatoire à l'adhésion ainsi que par la suite.

Salinas García (PSE). - (ES) Monsieur le Président, la commission de l'agriculture souligne l'importance politique et économique de l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne. Nous devons néanmoins reconnaître que les perspectives financières posent un sérieux problème.

Nous ne pouvons pas discuter des traités d'adhésion sans prendre en considération les perspectives financières, surtout s'agissant de la politique agricole commune. Nous devons prendre en considération le coût financier de l'application de la PAC dans ces deux pays candidats. Dans le cas de l'agriculture, nous ne pensons pas qu'il soit suffisant de dire que le financement de ces deux pays sera réalisé dans le cadre des montants convenus par le Conseil. Cet accord faisait uniquement référence aux dépenses de l'Union des 25 et ne comprenait que les 10 nouveaux États membres, et non la Roumanie et la Bulgarie.

Au sein de ce Parlement, nous voulons que soient respectés les accords du sommet de Bruxelles d'octobre 2002, qui garantissaient que l'introduction progressive de nouveaux pays serait réalisée dans le cadre de la stabilité financière.

Afin d'intégrer ces deux nouveaux pays, sur quoi nous sommes d'accord, le montant calculé à cette fin doit être augmenté de sorte à accueillir la Roumanie et la Bulgarie au sein de la politique agricole commune. C'est ce que souhaite le Parlement et nous espérons que le Conseil et la Commission seront tous deux d'accord.

Itälä (PPE-DE). - (FI) Monsieur le Président, la Roumanie et la Bulgarie doivent devenir membres de l'Union européenne, mais comment et quand? Tout d'abord, j'aurais salué une volonté de coopération plus importante de la part du Conseil quant aux questions de financement. Nous avons entendu ici aujourd'hui qu'il existe encore un très grand nombre d'incertitudes et c'est pourquoi il serait préférable que nous examinions davantage ce qui pourrait constituer une position commune sur ces questions.

Nous nourrissons des préoccupations tout particulièrement quant à la Roumanie et la question est de savoir si ce pays respecte tous les critères. Si la Roumanie n'est pas obligée de satisfaire à tous ces critères, que tous les États membres ont dû respecter jusqu'à présent, cela constituera un mauvais exemple pour les futurs nouveaux États membres, comme la Turquie. Je suis heureux d'entendre la suggestion du commissaire Rehn prévoyant l'application des clauses de sauvegarde si les conditions ne sont pas adéquatement remplies et si la Roumanie ne fait pas des progrès suffisants. Je soutiens vivement cette position.

Il aurait été plus logique d'attendre le prochain rapport intermédiaire et de voter alors sur ces questions et non demain. La question porte surtout sur la confiance publique dans la manière dont les institutions suivent les règles et les accords. Il y a peu, le pacte de stabilité et de croissance a été édulcoré, car on a estimé que c'était politiquement important. Si les critères d'adhésion sont maintenant édulcorés, parce que c'est considéré politiquement important, il est difficile d'imaginer comment le public peut faire confiance à ces institutions.

Riera Madurell (PSE). - (ES) Monsieur le Président, tout en soutenant les rapports dont nous débattons, la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie souhaite mettre en exergue que ces deux pays

doivent consentir des efforts supplémentaires dans les secteurs de la recherche, de l'énergie, de la politique industrielle et des télécommunications. Ils doivent changer leur politique industrielle; ils doivent éliminer les obstacles structurels aux investissements, la bureaucratie excessive et ont également besoin de créer un cadre législatif stable afin de garantir une stratégie efficace pour les petites et moyennes entreprises, les véritables créateurs d'emplois et sources d'innovation technologique.

Ils doivent également continuer à travailler à une politique de sécurité énergétique. La Bulgarie a déjà adopté des mesures afin d'atteindre un niveau élevé de sécurité à la centrale nucléaire de Kozloduy, ce dont nous nous félicitons. Mais les capacités de production énergétique devraient se réduire considérablement et il est donc urgent de créer de nouvelles capacités et de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Nous invitons la Commission à suivre cette question de près et à fournir toute l'assistance technique nécessaire.

Dans le cas de la Roumanie, l'abandon des centrales thermiques inefficaces et des mines de charbon non rentables constituent des défis clés qui exigent l'adoption immédiate de mesures de politique sociale afin de régler les difficultés sérieuses créées en termes d'emploi. Pour toutes ces raisons, ils ont besoin de notre soutien, Monsieur le Président.

Christensen (PSE). - (DA) Monsieur le Président, la Roumanie a éprouvé des difficultés à se défaire du joug de l'empire soviétique. La Roumanie était l'un des pays qui a connu la transition la plus violente de la dictature vers la démocratie. Ce pays a donc parcouru un chemin plus difficile vers l'adhésion. Par conséquent, les progrès réalisés par la société roumaine sont impressionnants, bien que le travail soit loin d'être achevé. La Roumanie connaît encore des problèmes de violation de la liberté de la presse, de mauvaises garanties des droits de l'enfant et de suppression de la population rom, sans parler des problèmes de corruption qui subsistent. Je suis donc satisfait du plan d'action contre la corruption publié récemment par le gouvernement roumain. Bien que la Roumanie connaisse encore de sérieux problèmes, il importe d'approuver l'adhésion de ce pays demain étant donné que nous voulons encourager les efforts de la population roumaine visant à remplir les critères d'adhésion pour le 1er janvier 2007.

Présidence de M. Cocilovo
Vice-président

Schmit, président en exercice du Conseil. - Monsieur le Président, je serai bref. Votre débat a révélé un certain nombre d'éléments très utiles et très intéressants. J'ai cru déceler, à travers toutes ces interventions, que le Parlement est en mesure d'apporter un large soutien à l'adhésion de ces deux pays, la Bulgarie et la Roumanie.

Réfléchissez un instant. S'il n'y avait pas eu la perspective d'adhésion pour ces deux pays, où en seraient-ils aujourd'hui? Est-ce qu'ils auraient suivi l'évolution qu'ils ont suivie? Est-ce que la démocratie aurait fait dans ces deux pays les progrès, qu'elle a accomplis? La perspective de l'adhésion, la perspective de devenir membre à part entière de la famille européenne a été un puissant stimulant de la réforme de ces deux pays.

Aujourd'hui, donc, il faut effectivement - comme on l'a dit - ne pas démoraliser, ne pas décourager ces deux pays. C'est pourquoi la route vers l'adhésion doit à présent être concrétisée.

Il est vrai aussi qu'il y a des choses à améliorer et à faire. Certains ont évoqué la question très sérieuse de la corruption. Il faut engager les gouvernements des deux pays - de l'un des deux surtout - à lutter encore plus efficacement contre la corruption. Il faut encourager, voire obliger ces gouvernements à mettre en place des systèmes judiciaires plus indépendants et plus efficaces.

Je suis sûr que la Commission sera plus qu'un observateur: elle agira avec efficacité; elle suivra les développements dans ces pays; elle ne suivra pas la voie de la facilité, comme M. le commissaire l'a bien dit.

Aujourd'hui, néanmoins, nous devons envoyer un signal politique important à la Bulgarie et à la Roumanie.

Nous devons avoir une certaine confiance dans ces deux pays, tout en leur montrant que la voie est claire. Il faut que les engagements soient respectés. C'est pour cela d'ailleurs que les mesures de sauvegarde prévues pour ces deux pays sont un peu différentes de celles qui avait été prévues lors de l'élargissement précédent et ce ne sont pas des figures de style. Ce sont des mesures concrètes qui peuvent être appliquées. Et elles seront d'autant plus appliquées que votre Parlement - et je suis sûr qu'il le fera - suivra les développements des deux pays.

J'aimerais dire un mot sur les doutes exprimés notamment par M. Hänsch quant à la volonté du Conseil d'écouter le Parlement. Je crois que ce que vous avez dit est important. Le Parlement a toujours été un allié important dans les processus d'élargissement et le Conseil veut garder cet allié en vue des élargissements futurs. Tout le monde en est absolument conscient et ce ne sont pas des figures de style quand le Conseil dit clairement que la position du Parlement sera pleinement prise en compte s'il s'exprime au sujet de l'éventuelle mise en œuvre de mesures de sauvegarde. Je crois donc que vous pouvez être plus rassurés que vous me semblez l'être.

Je me suis déjà exprimé sur le financement. Je crois qu'il y a un regret, de la part de la Présidence, de ne pas avoir réglé de manière plus satisfaisante la question de la déclaration conjointe. Mais je réitère aussi ce que j'ai dit: les droits du Parlement, soyez-en sûr, seront préservés puisqu'ils relèvent du traité et les droits du Parlement seront aussi préservés dans le cadre de l'accord interinstitutionnel.

Rehn, membre de la Commission. - (EN) Je vous remercie pour le sérieux et la consistance de ce débat. Vous avez indiqué plusieurs préoccupations quant à la capacité de ces deux pays à lutter contre la corruption et à respecter, de façon générale, leurs engagements dans les domaines de l'environnement, de la réforme du système judiciaire ou des droits des minorités. Je partage ces préoccupations. C'est pour cela qu'il importe tant de conserver la vitesse acquise et d'encourager ces pays à respecter intégralement leurs programmes de réformes.

La Commission entend suivre de près les progrès réalisés et elle tiendra le Parlement européen dûment informé. Si la Commission devait trouver nécessaire de recommander l'invocation de la clause de sauvegarde, nous étudierions sérieusement, comme je l'ai déclaré dans mon discours d'introduction, les avis de l'Assemblée avant d'émettre toute recommandation dans ce sens, et cela conformément aux échanges de correspondance entre les présidents Barroso et Borrell.

Je voudrais faire quelques remarques à propos des droits des minorités. Dans le cas de la Roumanie, vous avez parlé de la situation de la minorité hongroise. Des progrès sont constatés à cet égard, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau de la population. Les Hongrois font depuis 2004 partie de la coalition gouvernementale et le Premier ministre Tariceanu a choisi Budapest comme première destination pour une visite officielle à l'étranger. En outre, les Hongrois ont obtenu depuis 2000 des droits importants dans l'administration, l'enseignement et la justice. La loi leur confère notamment le droit de s'exprimer dans leur langue maternelle devant les tribunaux. D'autre part, les panneaux sont bilingues dans les régions qui comptent une population hongroise supérieure à 20%, c'est-à-dire dans plus de 1 000 municipalités.

La minorité hongroise bénéficie également de facilités au niveau de l'enseignement: l'université privée hongroise, Sapiientia, compte plus de 1 400 étudiants. Nous nous réjouissons de cette tendance positive et nous continuerons à suivre les progrès dans ce domaine dans notre rapport de suivi complet prévu pour cet automne.

En ce qui concerne la situation des Roms - un autre problème relatif aux droits des minorités -, tant la Bulgarie que la Roumanie ont commencé à mettre en œuvre leur stratégie nationale pour l'amélioration de la situation des Roms, comme prévu dans le programme PHARE de l'Union. Bien que les résultats soient encore limités, d'importants progrès ont été réalisés. De meilleurs accès à l'éducation et à des projets de développement local peuvent notamment être considérés comme des progrès.

La Décennie de l'inclusion des Roms a été lancée récemment à Sofia et elle regroupe plusieurs États membres actuels et futurs en plus de candidats potentiels. La Commission soutient pleinement cette

initiative importante. D'autre part, nous suivons très attentivement la situation de la minorité Csango en Roumanie.

En ce qui concerne la centrale nucléaire de Kozloduy, je tiens à vous rappeler que le besoin de garantir un degré élevé de sécurité nucléaire constitue une priorité pour l'Union dans son ensemble et pour ses États membres. Dans ce contexte, la nécessité de fermer certaines centrales nucléaires a été soulignée dans le cas de trois pays: la Lituanie, la République slovaque et la Bulgarie. Le cadre négocié avec la Bulgarie est clair et il comprend le respect ferme et sans équivoque des engagements formulés concernant la fermeture selon un calendrier convenu. Le problème est réglé; l'affaire est close: les dates de fermeture ne seront pas renégociées.

En conclusion, j'en déduis qu'il existe un soutien général pour consentir à la signature du traité d'adhésion avec ces deux pays, conformément à l'arrangement ébauché dans la lettre adressée par le président Barroso au président Borrell. En d'autres termes, le Parlement européen est pleinement associé et la Commission s'engage à tenir compte sérieusement des avis exprimés par le Parlement européen.

Permettez-moi juste de vous dire comment je perçois le rôle du Parlement européen par rapport à la clause de report. Je l'appellerais un vote d'« avis conforme élargi », qui n'est pas juridiquement contraignant puisque le Traité ne le permet pas, mais qui représenterait certainement une déclaration politique de poids dès qu'elle aurait été faite par le Parlement européen. Les raisons en sont tant quantitatives que qualitatives. D'abord, vous devez voter plus de 20 mois avant l'adhésion, ce qui est exceptionnel. Pour l'élargissement à dix, la période était d'environ 12 mois et pour l'élargissement de 1995, elle était d'environ 6 ou 7 mois. C'est très différent des 20 mois actuels.

Ensuite, de nombreux critères, en particulier dans les domaines de la justice et des affaires intérieures ainsi qu'en matière de concurrence, d'aides d'État et d'environnement, sont inclus dans le traité d'adhésion lui-même. Il est donc important de contrôler ce processus et de veiller à ce qu'il soit démocratique. Cela respecte l'esprit du Traité ainsi que la démocratie européenne, et il est capital que le Parlement européen soit pleinement associé à cette décision.

Nous sommes à l'aube d'une décision historique. Je suis ravi de la coopération utile et constructive que nous avons eue avec le Parlement européen. Je pense que cela constitue un bon présage pour notre coopération future. La décision finale repose désormais dans les mains des Roumains et des Bulgares. J'espère qu'ils y parviendront et nous les aiderons afin qu'ils soient prêts à devenir membres à part entière de l'Union en janvier 2007.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain à 12 heures.